



CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION



I.1 Institut Supérieur de Management des Entreprises et autres Organisations

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE MASTER

Pour l'obtention du diplôme Master II Professionnel en Gestion des Entreprises et autres Organisations ; option Gestion des Projets

6^{ème} Promotion // Année 2012-2013

SUJET : ANALYSE DE L'IMPACT DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE SUR L'AGRICULTURE D'EXPORTATION EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DE LA BANANE

Soutenu par :

DIABATE Losseni

Sous la direction de :

Dr. C.SQUARE

Octobre 2013

AVANT-PROPOS

Le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) est une institution universitaire de formation, de perfectionnement, de consultation et de recherche en gestion. Il fut créé en application d'une décision prise par les Chefs d'Etats de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) à la conférence de Bamako en 1978. Entré en activité en 1985, le CESAG s'est imposé comme la principale grande école de formation en management en Afrique francophone au Sud du Sahara.

Suite à la dissolution de la CEAO en 1994 et à la liquidation de ses institutions spécialisées, le CESAG a été rétrocédé en novembre 1995 à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Depuis lors, le CESAG s'est engagé dans un processus de restructuration et de dynamisation de ses activités pour mieux répondre aux besoins et de ses clients et attentes de ses partenaires. Il offre de nombreuses filières de formation dont un Master Professionnel en Sciences de Gestion, option Gestion des Projets (MPSG-GP).

Familiariser ses étudiants au milieu professionnel est également une des préoccupations du centre, qui exige des stages au bout de deux années de formation en cycle de Master. D'où l'intérêt du séjour en Cote d'Ivoire du 10 août au 08 octobre 2012. Il s'est déroulé à la Cellule d'accompagnement aux l'APE où s'effectuent des tâches administratives. Il a permis de confronter les connaissances théoriques en management des projets aux réalités du métier.

DEDICACE

Je dédie ce présent document : aux parents qui m'ont toujours soutenu ; à mes sœurs et amis ; à tout le personnel administratif et enseignant du CESAG pour leurs disponibilités et soutien.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENT

Nous ne pourrions achever ce mémoire sans exprimer la gratitude à tous ceux qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette expérience. Ainsi nos sincères remerciements vont au Dr. GOLE BI Golé Guillaum Directeur de la Cellule APE; à Madame TOE née TRAORE Djaharatou Assistante de Direction de la Cellule APE.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	I
DEDICACE	II
REMERCIEMENT	III
SOMMAIRE	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS	V
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	VI
INTRODUCTION GENERALE	1
1. LA PROBLEMATIQUE	1
2. LES HYPOTHESES	2
3. L'OBJET DE L'ETUDE	2
4. LES OBJECTIFS GENERAUX DE L'ETUDE	2
5. L'INTERET DE L'ETUDE	3
6. LA METHODE DE RECUEIL DE DONNEES	3
7. LA DELIMITATION DE L'ETUDE	4
8. PLAN DE L'ETUDE	4
PARTIE I/ LE CADRE THEORIQUE ET CONTEXTUEL	5
CHAPITRE I. LA DEFINITION DES CONCEPTS DE L'ETUDE	5
SECTION I. LES CONCEPTS ESSENTIELS EN ANALYSE DE PROJET	5
SECTION II. QUELQUES SPECIFICITES DE L'EVALUATION DE PROJET	8
CHAPITRE II. LES GENERALITES SUR LES METHODES DE L'EVALUATION ECONOMIQUE.....	11
SECTION I. LES METHODES DE L'EVALUATION ECONOMIQUE	11
SECTION II. LA METHODE DES EFFETS.....	12
CHAPITRE III. LE CONTEXTE DE L'ETUDE	16
SECTION I. LES PRINCIPES DES APE	16
SECTION II. LE CONTEXTE DES APE	17
PARTIE II/ LE CADRE PRATIQUE	22
CHAPITRE I. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE.....	22
SECTION I. LA PRESENTATION DES STRUCTURES : LE PAPED ET LE PACIR	22
CHAPITRE II. L'ADMINISTRATION ET LES SECTEURS D'INTERVENTION DE LA CELLULE.....	25
SECTION I. LA CELLULE D'APPUI AUX APE.....	25
CHAPITRE III. L'ANALYSE DES RESULTATS, LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET LES RECOMMANDATIONS	27
SECTION I. LA FILIERE DE LA BANANE FRUIT	27
SECTION II. L'EVALUATION DE L'IMPACT DES APE	29
SECTION III. LES RECOMMANDATIONS	38
CONCLUSION	41
BIBLIOGRAPHIE :	42
WEBGRAPHIE:	42
ANNEXES	43
TABLE DES MATIERES	48

SIGLES ET ABREVIATIONS

- **ACP** : Afrique Caraïbes Pacifique
- **ACR** : Accords Commerciaux Régionaux
- **AFC** : Assistance Technique et Financière
- **AFD** : Agence Française de Développement
- **ALALE** : Association Latino-Américaine de Libre-Echange
- **ALENA** : Accord de libre-échange nord-américain
- **ANAZE** : Association des Nations de l'Asie du Sud-est
- **AO** : Afrique de l'Ouest
- **APE** : Accords de Partenariat Economique
- **APEi** : Accords de Partenariat Economique Intérimaire
- **APER** : Accords de Partenariat Economique Régional
- **BAN** : Benefice Actuel Net
- **BEI** : Banque Européenne d'Investissement
- **BENETD** : Bureau national d Etude Technique et de Développement
- **CAF** : Coût Assurance frêt
- **CARIFORUM** : Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
- **CEE** : Communauté Economique Européenne
- **CEDEAO** : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- **CEMAC** : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
- **CESAG** : Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
- **CGECI** : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
- **CI** : Consommation Intermédiaire
- **CIL** : Consommation Intermédiaire Locale
- **CIM** : Consommation Intermédiaire Importée
- **CS** : Coût Social
- **DD** : Droit de Douane
- **DSRP** : Document Stratégique de Réduction de la pauvreté
- **EBE** : Excédent Brut Exploitation
- **FED** : Fonds Européen de Développement
- **FIPME** : Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
- **FMI** : Fonds Monétaire Internationnal
- **GATT** : General Agreement on Tariffs and Trade
- **IE** : Intégration Economique
- **ITC** : International Trade Center
- **MIA** : Ministère de l'Intégration Africaine
- **OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques
- **OMC** : Organisation Mondiale du Commerce
- **ONUDI** : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
- **PACIR** : Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale
- **PAPED** : Programme des Accords de Partenariat Economique pour le Développement
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **PMA** : Pays les Moins Avancés
- **PVD** : Pays en Voie de Développement
- **RBE** : Résultat Brut Exploitation
- **TEC** : Tarif Extérieur Commun
- **TES** : Tableau Entrée Sortie
- **TVA** : Taxe Sur la Valeur Ajoutée
- **UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- **VA** : Valeur Ajoutée
- **VAD** : Valeur Ajoutée Directe
- **VAI** : Valeur Ajoutée Indirecte
- **VAN** : Valeur Ajoutée Nette
- **VAP** : Valeur Ajoutée Perdue
- **VTTC** : Valeur Toute Taxe Comprise
- **ZLE** : Zone de Libre Echange

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX
--

FIGURES

<i>Figure 1: Les structure Institutionnelle de mise en oeuvre des résultats avec le PACIR.....</i>	<i>25</i>
<i>Figure 2: La répartition de la VA.....</i>	<i>32</i>
<i>Figure 3: L'évolution des exportations de la banane fruit de 2000 à 2012 exprimées en tonnes par an</i>	<i>36</i>

TABLEAUX

<i>Tableau 1: Le degré de libéralisation et de flexibilité des APE.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 2: Le tarif extérieur commun dans l'espace UEMOA.....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 3: Les taux des droits et taxes permanents.....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 4: Tableau simplifié du compte d'exploitation du secteur agriculture et industrie d'exportation</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 5: Le calcul du Droit de Douane et des salaires.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 6: Le calcul de la VAD.....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 7: La contribution des secteurs économiques à la création de la VA dans la branche agriculture et industrie d'exportation.....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 9: La répartition de la VA incluse entre les différents groupes sociaux</i>	<i>35</i>

INTRODUCTION GENERALE

Les mouvements d'Intégration Economique se résument en un certain nombre de points. Le premier est relatif à la création d'un marché plus vaste, l'existence de tarif extérieur commun et dépourvu de barrières douanières. Le second argument défend que l'intégration économique se fonde sur l'harmonisation de politiques économiques en s'appuyant sur : la maîtrise de l'inflation, du déficit budgétaire, le taux d'intérêt enfin la dette publique. C'est dans cette optique, qu'en référence à l'expérience de l'Union Européenne, des accords régionaux visant à promouvoir les échanges commerciaux se sont multipliés à travers le monde. A titre d'illustration, il est à citer en Asie, l'ANASE créée en 1967 pour la mise en place d'une zone de libre échange entre les pays membres ; en Amérique latine, il existe depuis 1960 l'ALALE; sur le continent africain des initiatives d'intégration ont été également mises en œuvre. C'est le cas de la CEDEAO fondée en 1975, la CEMAC ainsi que l'UEMOA toutes deux créées en 1974¹. Les ensembles formés par le groupe Afrique, Caraïbe, Pacifique et ceux d'Union Européenne tentent d'accroître les échanges commerciaux sur la base d'accord de libre-échange. Ils visent l'ouverture réciproque des marchés. Ainsi, la Côte d'Ivoire pays membre de la CEDEAO n'échappe pas à ces nouvelles dispositions économiques.

1. La problématique

Face à la situation de l'ouverture réciproque des marchés, des entités telles que : la cellule d'appui aux APE sous la tutelle du Ministère de l'Intégration Africaine de Côte d'Ivoire, l'Institut National des Statistiques analysent le contenu des conventions avant leur ratification. En effet il serait judicieux de connaître la pertinence des nouvelles conventions commerciales mondiales sous différents cadres.

- ✓ Sous l'approche du développement durable, les projets d'accords commerciaux sont systématiquement chiffrés afin de qualifier les impacts. En effet les accords de libre-échange reposent sur le principe de la préservation de la biodiversité ; ils doivent contribuer à la protection de l'environnement.
- ✓ Sous l'approche économique, la plupart des études portent sur l'impact économique ; elles se sont quelquefois focalisées sur la politique commerciale, sur les finances des Etats, et sur la compatibilité des politiques commerciales des nations dans le processus d'intégration.

¹ Source : <http://www.uemoa.int/Pages/Home.aspx> ;

D'autres recherches, s'intéressent, de façon précise à un secteur, l'agriculture ou les biens manufacturés. Ces derniers points interrogent : comment les APE régissant les rapports commerciaux et industriels affectent-ils les projets d'exportation agricole en Côte D'Ivoire, plus particulièrement le secteur de la banane ?

Autrement dit, les dispositions prévues par les APE (les politiques fiscales et douanières, la politique des entreprises publiques, la politique des prix, les barrières non tarifaires) sont-elles favorables aux entreprises, à la collectivité et l'Etat pour l'exportation agricole ?

Quelle situation économique dû aux APE pourrait prévaloir ?

Voici quelques questions auxquelles l'étude tentera d'apporter des réponses.

2. Les hypothèses

Il s'agira d'identifier les facteurs issus des APE susceptibles d'expliquer les tendances ou, la nouvelle situation qui pourrait prévaloir du point de vue économique et environnemental. Les démarches hypothétiques, celles portant sur les scénarios de libéralisation sont sans doute les plus prépondérantes. On trouve en ces points deux grandes orientations.

- Une libéralisation totale qui peut être considérée comme la situation idéale pour un APE sous régional. En effet une telle possibilité implique la ratification collective des pays de la CEDEAO, des conventions et accords dans les plus brefs délais.
- Le second scénario envisage une libéralisation à plusieurs vitesses. En effet cette condition suppose que les Etats pourraient être réticents à une libéralisation totale. Chaque acteur y va à son rythme.

3. L'objet de l'étude

L'étude porte sur l'évaluation de l'impact des APE sur le secteur agriculture et industrie d'exportation par la méthode des effets en Côte d'Ivoire. En s'appuyant sur les revues documentaires, un entretien avec les acteurs, elle tente de définir et de décrire une situation envisageable. Cette étude est déclinée en objectifs généraux

4. Les objectifs généraux de l'étude

Les objectifs généraux de cette étude sont de susciter une prise de conscience collective de l'importance de l'analyse économique par la méthode des effets et de l'aide à la prise de décision quel que soit, le domaine d'activité des projets.

Les objectifs sont :

- d'exposer le processus de ratification des accords APE par la cellule d'accompagnement aux APE ;
- d'évaluer le projet d'exportation d'agriculture industrielle ;
- de formuler des recommandations à la prise de décision.

5. L'intérêt de l'étude

L'intérêt de cette étude est à situer à trois niveaux.

- Pour le stagiaire, il s'agit de mettre en pratique le savoir théorique acquis afin de s'approprier un rudiment de l'évaluation à travers un cas réel.
- Pour la cellule d'accueil, cette étude apporte un élément de réponse à la prise de décision et aux conséquences des actions à long terme.
- Enfin pour le CESAG, cette étude servira de référence pour d'éventuels travaux de recherche.

6. La méthode de recueil de données

Les informations ayant servies à la réalisation de cette étude sont recueillies selon deux méthodes : la recherche documentaire et l'entretien direct. Les moyens ci-après ont été utilisés :

- une enquête par questionnaires auprès de personnes ressources ;
- la collecte de quelques statistiques sur les exportations et importations des quinze dernières années ;
- la revue littéraire sur le secteur agricole au près de la chambre de commerce ; et de quelques acteurs clés de la banane.

Afin de répondre à la question de départ «Comment les APE régissant les rapports commerciaux et industriels affectent-ils les projets d'exportation ? » la démarche suivante a été retenue.

- Faire un diagnostic de la filière banane ; il s'agissait de dresser l'état des lieux (le climat, le sol, la population), d'identifier les parties prenantes ; l'outil principal ici a été la recherche documentaire et entretiens avec des responsables.
- Après cette phase de collecte il s'en suit celle du traitement des informations reçues à l'aide de l'outil informatique. Elle débouche à une analyse des causes et des effets, les succès et échecs probables.
- Enfin ces résultats mènent à une interprétation basée sur une méthode d'analyse rigoureuse et à la formulation de recommandations face aux obstacles rencontrés ou identifiés.

7. La délimitation de l'étude

L'étude porte essentiellement sur l'évaluation ex-ante du secteur agricole et industriel d'exportation par la méthode des effets. Elle n'est pas exhaustive de toutes les difficultés liés à l'évaluation, mais elle s'intéresse au processus d'analyse compte tenu de la spécificité du secteur.

8. Plan de l'étude

En plus de l'introduction et de la conclusion, le corps du mémoire comprend deux parties.

- La première est le cadre théorique et contextuel. Elle tente de circonscrire le champ d'analyse de ce mémoire, en apportant des précisions sur quelques notions liées au projet et à l'évaluation. Trois chapitres lui sont consacrés.
- La seconde partie est intitulée le cadre pratique. Elle a la prétention de répondre à la question de recherche en appliquant une démarche. A cet effet trois chapitres lui sont réservées.

PARTIE I/ LE CADRE THEORIQUE ET CONTEXTUEL

Dans cette première partie du mémoire, le cadre théorique et contextuel s'articule autour de trois chapitres. Le premier est la définition des concepts de l'étude ; le second est titré les généralités sur les méthodes de l'évaluation économique ; enfin le dernier, le contexte de l'étude.

CHAPITRE I. LA DEFINITION DES CONCEPTS DE L'ETUDE

Ce chapitre intitulé la définition des concepts de l'étude tente de clarifier quelques notions liées au projet, d'en ressortir les relations possibles entre elles. Il se décline en deux sections. La première traite les concepts essentiels en analyse de projet. La seconde dresse quelques spécificités de l'évaluation de projet.

SECTION I. LES CONCEPTS ESSENTIELS EN ANALYSE DE PROJET

Cette première section présente successivement la notion de projet ; les caractéristiques du projet ; la typologie des projets et leur cycle de vie.

I.1 LA NOTION DE PROJET

Selon les domaines d'intervention des acteurs au développement et à l'innovation, le projet peut être défini comme « un ensemble d'activités interdépendantes menant à la livraison d'un produit ou d'un service clairement identifié, généralement dans un contexte de temps et de ressources limités »²

« Le projet est une série d'activités précises conçues pour produire des résultats spécifiques dans un délais donné »³. Le projet en tant que science de gestion est un ensemble de techniques, de procédés, un savoir faire conduisant à une nouvelle réalité.

Ces définitions soulignent les particularités du projet qui peuvent être énumérés comme suite :

- un caractère non répétitif, en effet le projet n'est pas une répétition de ce qui à été réalisé mais une réponse nouvelle à des besoins clairement identifiés ;
- son organisation est non-permanente en ce sens qu'elle mobilise les ressources financières, matérielles et humaines (compétences) de façon temporaire, pour la production de résultats ou d'objectifs spécifiques à atteindre.

² Source: Codex conception de projet ; CESAG-MPSG-Dec 2013

³ Source : codex management de projet ; Boubacar AW, CESAG-2011

I.2 LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

En règle généralement admise, le projet se distingue des activités courantes, il est non répétitif et sa durée est limitée dans le temps.

Le projet est temporaire en effet, il a une date de début à laquelle commence les activités et une date fin. Le temporaire n'est pas synonyme de provisoire car le projet peut s'étaler sur des années (5ans et plus) ; tout compte fait, la durée est circonscrite.

Un autre trait est à relever, celui de « non répétitif » en effet, le projet produit des biens ou services innovateurs, uniques répondant à une préoccupation, un problème spécifique. « L'existence d'éléments répétitifs ne change pas le fait que le travail du projet est fondamentalement unique »⁴ bien qu'une expérience similaire ait été vécue. Il est à noter que la réalisation du projet, contrairement aux opérations aux seins d'une organisation, est limitée par la contrainte de ressources (humaines matérielles et financière) et une obligation de qualité.

I.3 LA TYPOLOGIE DES PROJETS

Dans son ouvrage intitulé « Guide pratique d'analyse des projets », Michailof et M .Bridier définissent le projet comme : « un ensemble complet d'activités et d'opérations qui consomment des ressources limitées (la main- d'œuvre, les devises, etc. ...) et dont on attend des revenus, ou autres avantages monétaires ou non monétaires »⁵. Cette approche révèle la distinction de deux genres de projets.

D'une part, ceux à caractère monétaire dont la principale finalité est la rentabilité financière des entrepreneurs. Ce type de projet est réputé être l'œuvre du secteur privé.

D'autre part les projets à caractère non financier ; c'est l'exemple d'un projet de développement. Il a une finalité, la rentabilité économique. Elle est l'œuvre du public.

Les projets dans leur ensemble sont divers et variés. Cependant une classification est possible selon un certain nombre de critères.

Par rapport à la taille, il est à distinguer dans cette catégorie le mégaprojet, le macro-projet ou alors la microréalisation qui fait allusion au projet de très petite taille.

En référence à la finalité, le projet peut avoir un but lucratif, celui-ci englobe la création de biens et services. Il peut être à but non lucratif quand la finalité est l'amélioration du cadre de vie, le bien être collectif.

Enfin par rapport à l'initiateur, il existe le projet public émanant de l'Etat, le projet privé qui est de l'initiative des particuliers ou des entrepreneurs, les projets internationaux.

⁴ *Guide du corpus des connaissances en management de projet ; 3eme édition ; Project Management Institute, Inc.*

⁵ *Source : Guide pratique d'analyse des projets, S Michailof et M Bridier ; 3ème édition, Economica 1984 p 1*

I.3.1 Le projet de développement

Un projet de développement est un projet qui contribue à l'amélioration de façon durable des conditions de vie des populations. Le projet de développement est, dans la plupart des cas, un ensemble d'objectifs et de moyens reliés entre eux par un calendrier. Il modifie plus ou moins les éléments constitutifs des populations cibles et leurs relations mutuelles.

Il est à la charge de l'Etat pour plusieurs raisons: il est généralement risqué, les investissements à réaliser sont lourds et les secteurs concernés ne sont pas souvent rentables. Ses objectifs vont au-delà de l'aspect pécuniaire car il prend en compte le bien-être de la population.

La participation de la population et de l'autorité publique à chaque phase du projet témoigne du degré de succès ou d'insuccès du projet. Alors les parties prenantes doivent être impliquées à chaque phase du projet, pour qu'elles se l'approprient.

I.3.2 Le projet de loi

Le projet de développement qui a une visée économique et financière est opposable au projet de loi qui a une préoccupation politico-stratégique. Un projet de loi émane du gouvernement, il représente la majorité des initiatives législatives. En effet, « Le projet de loi est élaboré au sein d'un ou plusieurs ministères et soumis pour avis au Conseil d'État afin de prendre en compte les préoccupations économiques, sociales du moment ou avenir. Puis, il est délibéré en Conseil des ministres et déposé par le ministre sur le bureau de l'une des deux chambres du Parlement. La première lecture se fait à l'Assemblée nationale. Le projet de loi devient une loi véritablement s'il est adopté par le Parlement. Une fois adoptée, elle doit être promulguée par le Président de la République et n'entre en vigueur qu'après sa publication au Journal officiel »⁶

I.4 LE CYCLE DE VIE DU PROJET

Un cycle est un ensemble d'éléments qui s'enchaînent dans un ordre préalablement défini. Ainsi, le cycle de vie de projet est une projection dynamique subdivisée en des phases dont chacune se distingue par des ressources à mobiliser et des livrables à produire.

Le nombre de ces étapes et leur contenu varient selon les auteurs, les organisations mais, il est à retenir les principales ci-dessous.

⁶ Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Projet_de_loi_en_France

I.4.1 La phase de conception

Elle est la phase durant laquelle les acteurs identifient les projets prioritaires ; étudient leurs faisabilités (le projet est-il techniquement faisable, économiquement et financièrement rentable ?). Les acteurs apprécient également la pertinence (c'est l'évaluation ex-ante) enfin suit l'étape de la sélection qui est l'approbation officielle des parties prenantes et des bailleurs.

I.4.2 La phase de mise en œuvre

Cette phase concentre en elle, l'étape de la réalisation du projet (réalisation physique, palpable) selon un plan opérationnel d'exécution des actions sous la contrainte du temps, du coût et de la qualité.

I.4.3 La phase de clôture

Elle est l'achèvement du projet, elle s'accompagne dans la pratique de cérémonie de remise de clé s'il s'agit des ouvrages de construction.

SECTION II. QUELQUES SPECIFICITES DE L'EVALUATION DE PROJET

Cette section intitulée quelques spécificités de l'évaluation de projet présente dans cet ordre : la notion de l'évaluation ; l'évaluation de projet ; la notion d'impact ; celle de l'effet ; l'agriculture d'exportation ; l'intégration économique et enfin les accords de partenariat économique.

II.1 LA NOTION DE L'EVALUATION

La notion d'évaluation est poly-sémantique et pluridisciplinaire. En effet, elle intervient dans plusieurs secteurs d'activité notamment la finance, l'administration, les projets. Selon différentes approches, l'évaluation peut être définie comme « une attitude de questionnement qui intervient à toutes les étapes de la vie d'un projet.

Cette attitude de questionnement commence dès l'identification du projet ; le questionnement se prolonge au cours de la programmation lorsque se posent les questions sur la pertinence de la stratégie choisie. »⁷

Il est à retenir que l'évaluation est un processus d'organisation. Il vise à améliorer les activités en cours et à aider la direction dans ses activités futures de planification, de programmation et de prise de décision. Elle se traduit en un ensemble d'opérations qui déterminent systématiquement et objectivement la pertinence, l'efficacité, l'effet et l'impact des activités.

Ainsi évaluer consiste fondamentalement à porter un jugement de valeur sur une intervention dans le but d'aider à la prise de décision.

⁷ Source : codex gestion des projets ; M. Amadou Traoré ; CESAG-MPSG1

Ce jugement peut résulter de l'application de critères et de normes (évaluation normative) ou s'élaborer à partir d'une démarche scientifique (recherche évaluative).

II.2 L'EVALUATION DE PROJET

Dans un cadre particulier, celui des projets, l'évaluation en son expression simpliste peut être appréhendée sur trois axes qui sont : la pré-évaluation communément appelé évaluation ex-ante, l'évaluation à mi-parcours enfin l'évaluation finale. Ces trois formes d'évaluation sont liées au cycle de vie du projet.

II.2.1 L'évaluation ex- ante

Comme son nom l'indique, l'évaluation ex-ante est une étude préalable quant à la pertinence, la faisabilité d'une activité qu'à l'atteinte des objectifs. Elle est une forme de vérification, de contrôle du bien-fondé d'un projet avant sa réalisation.

II.2.2 L'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours est un processus de vérification qui intervient à une phase avancée du projet. L'objectif est de s'assurer de la nécessité d'améliorer les activités, dans quelle mesure celles-ci continuent d'être pertinentes, effectives et efficaces.

Cette évaluation s'effectue en cours d'exécution, pendant le déroulement de l'action, elle est d'ailleurs étroitement liée au suivi dont elle se nourrit.

II.2.3 L'évaluation finale

C'est une évaluation qui a lieu en fin de projet. Son principal objectif est d'apprécier l'efficacité des activités menées dans l'atteinte des objectifs. Cette étude est le plus souvent réalisée en externe pour des raisons d'objectivité en vers les parties prenantes et de crédibilité en vers l'administration publique.

II.3 LA NOTION D'IMPACT

La notion d'impact retenue, fait référence à une multiplicité de changements observables ou prévisibles qui affectent du point de vue social, économique et environnemental les revenus, les recettes fiscales d'un pays. Ce changement s'opère à la suite d'activités, savamment coordonnées pour la production de résultats durables.

II.4 LA NOTION D'EFFET

De façon générale un effet est une conséquence de l'activité économique d'un agent qui affecte les autres agents économiques. Son activité engendre des conséquences directes ou indirectes. Ces effets peuvent être prévisibles lorsqu'ils sont rigoureusement étudiés.

II.5 L'AGRICULTURE D'EXPORTATION

Elle représente l'ensemble des productions destinées au commerce international et qui dépendent des fluctuations des cours mondiaux .Elle concerne les cultures commerciales des régions tropicales comme le cacao, le café, le tabac, l'arachide . Les grandes plantations, héritières des périodes coloniales, sont souvent la manifestation la plus typique de ce type d'agriculture.

II.6 L'INTEGRATION ECONOMIQUE

Le concept d'intégration économique s'inscrit dans le cadre d'une volonté politique de créer un espace unifié entre les pays d'une même zone du monde.

L'objectif de l'intégration économique est d'assurer aux pays membres d'espace commun, un environnement propice aux affaires au travers de plusieurs mécanismes⁸:

- l'augmentation des échanges, qui permet la spécialisation et la localisation de la production là où elle est effectuée de la manière la plus performante ;
- l'augmentation de la taille des marchés qui permet la réalisation d'économies d'échelle ;
- l'intensification de la concurrence à travers une baisse des prix et à l'innovation qui encouragent la satisfaction des besoins humains sans cesse croissants.

II.7 LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

Les APE sont une redéfinition des rapports commerciaux sur biens et services qui ont pour objectif de développer le libre-échange entre l'UE et les pays dits ACP. « Il faut souligner que l'Afrique de l'Ouest est la seule région ACP dans laquelle un APE est négocié par deux institutions régionales, à savoir la CEDEAO et l'UEMOA ».⁹

⁸Source :http://jp.malrieu.free.fr/SES702/article.php3?id_article=74

⁹<http://ictsd.org/i/news/eclairage/47759/#sthash.BLtqAeWn.dpuf>

CHAPITRE II. LES GENERALITES SUR LES METHODES DE L'EVALUATION ECONOMIQUE

Ce chapitre intitulé les généralités sur les méthodes de l'évaluation économique se décline en deux sections. La première traite les méthodes de l'évaluation économique. La seconde est intitulée la méthode des effets.

SECTION I. LES METHODES DE L'EVALUATION ECONOMIQUE

Cette première section n'a pas la prétention d'exposer toutes les méthodes d'évaluation en économie. Néanmoins elle donne dans cet ordre une définition des méthodes coûts-avantages et une typologie des méthodes coûts-avantages.

I.1 UNE DEFINITION DES METHODES COÛTS-AVANTAGES

Les méthodes d'analyse économique coûts-avantages sont un ensemble de démarches permettant de comparer des projets, des solutions ou décisions économiques sur une base monétaire en appréciant les coûts et avantages qu'ils engendrent. Elles sont un ensemble d'outil d'information sur les effets souhaitables ou non désirables d'un projet du secteur public. Ces méthodes permettent de répondre à deux types de préoccupations. La première est de décider de l'opportunité de financer un projet ; cet aspect porte sur la pertinence, l'opportunité et l'efficacité du projet. La seconde traite de choix du meilleur projet ou de la meilleure alternative qui contribue aux objectifs de développement d'un pays. Les méthodes coûts-avantages s'intéressent alors à l'allocation optimale des ressources pour le bien-être de la collectivité.

Ces méthodes coûts-avantages visent principalement deux objectifs :

- l'efficacité économique, elle concerne la prise en compte des acteurs économiques directement ou indirectement affectés par la décision ou projet ;
- l'équité, il s'agit de réduire les déséquilibres quant à la répartition et l'affectation des ressources.

L'analyse coût-avantage s'inspire de l'économie du bien-être dont elle applique les principes à des activités et des projets. Les méthodes d'analyse coûts-avantages sont diverses et variées. Une typologie serait utile afin de les distinguer pour mieux les appréhender.

I.2 UNE TYPOLOGIE DES METHODES D'ANALYSE COÛTS-AVANTAGES¹⁰

Les méthodes d'analyse coûts-avantages étant nombreuses et variées, chaque pays et souvent chaque organisme de financement, a établi avec plus ou moins de précision une méthodologie. Cette classification renseigne sur la méthode appropriée selon l'unité utilisée.

¹⁰ Source : Codex Cesag ; Gestion des projets ; cours MPR ; Amadou TRAORE 2012-2013

I.2.1 Les méthodes d'analyse des coûts

Dans cette catégorie, l'analyse apprécie les coûts ; le choix du projet se porte sur celui qui minimise les dépenses (le cas d'un opérateur privé) ou alors, si ces coûts peuvent être pris en compte par un budget prévu à cet effet (le cas d'une collectivité à titre d'exemple).

I.2.2 Les méthodes d'analyse des effets

A ce niveau les objets à évaluer sont les effets du projet. S'il y a un choix entre plusieurs projets pour l'atteinte des objectifs escomptés, la sélection se fait sur ceux qui apporteront un grand résultat et par la suite des effets et enfin un impact. Elle est aussi appelée analyse d'impact.

I.2.3 Les méthodes de rectification des prix et de valorisation

Il est regroupé sous cette appellation l'ensemble des méthodes de rectification des prix. Les distorsions de prix du marché sont observables (du fait d'une trop grande implication de l'Etat au moyen de subvention par exemple) et ne permettent pas de rendre compte de la réalité économique des effets collectifs. Parmi ces méthodes figure la méthode des prix de références et la méthode des effets. Pour la suite de cette analyse, nous nous intéressons particulièrement à la méthode des effets.

SECTION II. LA METHODE DES EFFETS

Cette section donne quelques indications sur la méthode des effets. Elle présente dans cet ordre une définition de la méthode des effets, ses objectifs, les principes, la démarche, le critère de choix, les projets concernés par cette méthode, enfin les effets d'un projet.

II.1 UNE DEFINITION DE LA METHODE DES EFFETS

La méthode des effets est une technique d'analyse économique élaborée par Marc Chervel, en association avec une équipe travaillant avec le Ministère de la Coopération Française¹¹. Il participait à la conception de plans nationaux de développement.

Elle mesure l'intérêt d'un projet du point de vue de la collectivité nationale. Elle est un outil d'évaluation basé sur le principe « coût-avantage ». La méthode des effets apprécie l'intérêt d'un projet pour un pays, une collectivité. Elle est une alternative aux méthodes des prix de référence propre à la Banque Mondiale, l'ONUDI et l'OCDE.

II.2 LES OBJECTIFS DE LA METHODE DES EFFETS

La méthode des effets mesure les avantages et les inconvénients de la réalisation d'un projet face aux différents acteurs et bénéficiaires qui sont : l'Etat, la collectivité et les entrepreneurs.

¹¹ Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9thode_des_effets

II.2.1 Pour l'Etat

Sachant que les Etats membre de l'UEMOA tirent l'essentiel de leur recette des Droits de Douane, taxe et TVA ; que peuvent être les conséquences d'une nouvelle disposition régissant les activités commerciales ? Cette démarche va donc permettre d'identifier les problèmes et analyser les causes.

II.2.2 Pour la collectivité

Il s'agit pour la collectivité d'identifier la quantité de revenu que pourrait recevoir les ménages quant à la réalisation du projet. Cette nouvelle disposition commerciale assure-t-elle une hausse ou plutôt une baisse du revenu ?

II.2.3 Pour les entrepreneurs

Cette méthode permet aux entrepreneurs d'apprécier l'EBE, autrement dit, pourront-ils tirer le maximum de profit du projet après la déduction des charges sur leur chiffre d'affaire avec les nouvelles dispositions commerciales en projet ?

Par la méthode des effets, ces trois ensembles ont, lorsqu'il s'agit de l'évaluation de projet, des objectifs spécifiques en termes d'avantages et d'inconvénients qui méritent une attention particulière.

II.3 LES PRINCIPES DE LA METHODE DES EFFETS

La méthode des effets repose sur un certain nombre de principes. Le fondement de la méthode des effets est de comparer les situations sans le projet à celle avec le projet. Cette comparaison se fait à partir de¹² :

- l'identification des différences significatives entre les situations économiques sans et avec le projet ;
- l'appréciation des différences chiffrées en termes d'avantages ou d'inconvénients pour les agents concernés par le projet ;
- l'appréciation du rapport entre les avantages et les inconvénients (autrement dit dans quelle mesure les avantages justifient les inconvénients qu'il faudra supporter).

II.4 LA DEMARCHE DE LA METHODE DES EFFETS¹³

Dans le cadre de la méthode des effets, tous les coûts et tous les avantages sont calculés au prix du marché, sans transposition préalable. La prise en compte de tous ces avantages et coûts se fait en un certain nombre d'étapes. Tout d'abord il faut disposer du tableau compte d'exploitation du projet pour en apprécier la production en dissociant, la consommation

¹²Source : http://www.memoireonline.com/04/08/1020/m_financement-projets-ressources

¹³Source : Codex : Cours Master 1:la méthode des effets ; CESAG 2011, Dr NDOYE Marème

intermédiaire (c'est à dire biens et services) de la valeur ajoutée (composée des Salaires, Impôt et EBE).

Ensuite, par un système de ventilation ou par la technique de la remontée des chaines, déterminer la consommation intermédiaire importée en valeur CAF.

Enfin, déterminer la contribution de cette consommation intermédiaire (locale et importée à l'accroissement de la VA répartie en l'Etat, les salariés et entrepreneurs.

II.5 LE CRITERE DE CHOIX PAR LA METHODE DES EFFETS

Le choix de projet offrant le plus d'avantage par la méthode des effets se fait à l'aide d'un certain nombre de ratios. Il est à retenir entre autres les éléments suivants.

II.5.1 Le coût social

Le coût social représente ce que la collectivité dans son ensemble devra soustraire de ses ressources pour que le projet soit réalisé. La différence coût social et valeur ajoutée (CS-VA) détermine le niveau de rentabilité du projet ; plus elle est positive, mieux sera le projet pour la collectivité.

II.5.2 Le bénéfice actualisé net

Le bénéfice actuel net est un indicateur à déterminer par l'actualisation des cash-flows produits par le projet sur sa durée (exprimée en année). Cette méthode s'applique à un certain type de projet en tenant compte de leur nature.

II.6 LES PROJETS CONCERNES PAR LA METHODE DES EFFETS

Les projets concernés par la méthode des effets¹⁴ sont ceux dont la production peut faire l'objet d'un commerce à l'international. Il est à noter les projets ci-après.

II.6.1 Les projets de substitution à des importations

Dans cette catégorie, la production du projet (biens et services) est dans une logique de satisfaction de la demande intérieure en se substituant aux importations pour la promotion des produits locaux.

II.6.2 Les projets d'exportation

La production ne touche pas la demande intérieure, elle est exclusivement réservée à l'exportation.

II.6.3 Les projets de modernisation

Les projets de modernisation ou de changement de technique font également partie du champ couvert par la méthode des effets.

¹⁴Source : <http://marc-chervel.fr/methode/la-methode-des-effets-definitions/>

Il est important de rappeler que la majorité des projets industriels se retrouvent dans les deux premières rubriques.

II.7 LES EFFETS D'UN PROJET¹⁵

De façon générale, les effets d'un projet peuvent être distingués en deux catégories : les effets primaires (directs et indirects) et les effets secondaires ou induits.

II.7.1 Les effets primaires

« On appelle effets primaires directs du projet, les effets directement imputables à sa réalisation et à son fonctionnement (résultant de l'ensemble des flux entrants et sortants de ressources qui affectent directement le projet).

Les effets primaires indirects du projet par contre sont les effets du projet sur les autres secteurs d'activité : il s'agit des effets sur les fournisseurs du projet sur les fournisseurs de ces fournisseurs, des effets des produits du projet pouvant être utilisés comme des intrants par d'autres firmes et ainsi favoriser leur croissance». ¹⁶ L'appréciation des effets primaires se fait sur la base d'information. D'une part il faut avoir le tableau compte d'exploitation soit du projet, soit du secteur ou de la branche de l'économie nationale à analyser.

II.7.2 Les effets secondaires

Les effets secondaires appelés effets induits résultent de la distribution du revenu grâce au projet. Ils se traduisent par des comportements nouveaux comme l'épargne chez le ménage, ou plutôt une augmentation des recettes de l'Etat qui réalise des infrastructures. La détermination des effets secondaires se fait à l'aide du Tableau Entrée-Sortie.

L'appréciation des effets secondaires est liée à la compréhension de deux concepts : Valeur Ajouté nette et valeur ajoutée perdue.

II.7.3 La valeur ajoutée nette ou perdue

La VA est une notion comptable qui permet de mesurer la richesse créée par une activité productrice de richesse, et qui est ensuite partagée entre les salariés, l'Etat (les impôts et taxes divers) et les entrepreneurs (EBE). Il y a VAP lorsque la richesse produite ne profite à aucune unité institutionnelle.

Par contre on parle de VAN lorsque, de la VA est déduit le DD.

On note $VAN=VA-DD$

¹⁵ Codex Méthode des effets : Cours CESAG 2011 ; gestion des projets Master1, Dr NDOYE Marème

¹⁶ Meme source 15

CHAPITRE III. LE CONTEXTE DE L'ETUDE

Ce chapitre est titré le contexte de l'étude. Il est composé de deux sections. La première est intitulée les principes des APE, elle rappelle les fondements de ce type d'accord. La seconde est nommée les contextes des APE.

SECTION I. LES PRINCIPES DES APE

Cette section traite successivement les bases légales des APE et les accords intérimaires.

I.1 LES BASES LEGALES DES APE

Les APE visent à mettre en conformité le régime commercial entre l'UE et les pays ACP par rapport aux règles de l'OMC. Le système de préférences commerciales unilatérales qui prévalait jusqu'alors doit ainsi être remplacé par une zone de libre-échange entre ceux-ci. En effet ces accords de tarif préférentiel privilégiaient les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale au détriment de ceux d'Amérique latine. A la suite de nombreuses plaintes, l'OMC gardienne des règles commerciales internationales se doit de garantir l'équité, la liberté de circulation en encourageant les groupements régionaux, ou zone de libre-échange. Les Accords Commerciaux Régionaux (ACR), dont font partie les zones de libre-échange, sont régis par l'article XXIV du GATT.

I.2 LES ACCORDS INTERIMAIRES

Avant de présenter la position des pays africains par rapport à leur avancée en matière de relation commerciale internationale, il est opportun de rappeler ce que c'est qu'un accord intérimaire.

Si la création de ZLE est la situation idéale d'IE entre les pays ACP et UE à travers les APE, les accords intérimaires sont quant à eux, une transition qui conduit l'ancien rapport commercial celui de Lomé vers des accords plus en règle basé sur l'ouverture des marchés. « Ces accords offrent une plus grande flexibilité en matière de libéralisation car ils reconnaissent le caractère sensible du secteur agricole, qui particularise les pays en développement. Ce type d'accord leur permet pour un certain temps, de profiter des degrés progressifs de libéralisation, d'allonger la période de transition pour les produits agricoles, de se prémunir des mesures de sauvegardes spéciales. »¹⁷

Parmi les nombreux accords négociés entre CE et ACP actuellement figure une vingtaine d'accord de libre-échange dont des accords non notifiés à l'OMC.

¹⁷ Source : http://www.acp-eu-trade.org/library/files/Lagrande%20et%20al_FR_011009_AFD_Etude%20comparative%20des%20accords%20de%20libre%20echange%20PED%20PMA.pdf

C'est le cas dans la région Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : seuls le Ghana et la Côte d'Ivoire ont signé un APE intérimaire et seul l'accord avec la Côte d'Ivoire ¹⁸ est notifié à l'OMC.

Tableau 1: Le degré de libéralisation et de flexibilité des APE

- CE – CARIFORUM : CE : 100%, Cariforum : 80,7%LT
- CE – ESA : CE : 100%, Zimbabwe 79,9% LT, Madagascar : 80,7% LT, Comores : 80,7% LT,
- CE – SADC : CE : 100% LT, Botswana, Lesotho, Swaziland et Namibie : 86% LT
- CE – Ghana : CE : 100% LT, Ghana : 80,5% LT
- CE – Côte d'Ivoire : CE 100% LT, Cote d'Ivoire : 88,7% LT
- CE – Cameroun : CE 100% LT, Cameroun : 76% LT

Source¹⁹ : Agence Française de Développement ; 2010

SECTION II. LE CONTEXTE DES APE

Elle présente d'une part la situation au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO ; d'autre part, dans un cadre plus restreint celui de la Côte d'Ivoire.

II.1 AU NIVEAU DE L'UEMOA ET DE LA CEDEAO

Comprendre le contexte économique des APE dans l'espace CEDEAO et l'UEMOA, c'est davantage s'intéresser à l'EU et à sa politique extérieure à travers plusieurs instruments dont le PAPED et le PACIR. En effet, la CEE dans le domaine de la coopération au développement favorise :

- le développement économique et social durable des pays en développement ;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays les moins avancés dans l'économie mondiale ;
- la lutte contre la pauvreté.

C'est sous cet ordre d'idées qu'a été institué le PAPED. Ce programme est en majorité financé par le FED et le BEI²⁰. Sa mission est de soutenir financièrement divers projets dans les domaines du commerce, de l'énergie, de l'industrie et des transports en Afrique de l'Ouest.

¹⁸ Source : http://www.acp-eu-trade.org/library/files/Lagrande%20et%20al_FR_011009_AFD_Etude%20comparative%20des%20accords%20de%20libre%20echange%20PED%20PMA.pdf

¹⁹ Même source 18

²⁰ <http://www.afrique7.com/afrique-de-louest/9098-afrique-de-louest-le-developpement-encouragement-par-lue.html>

Le PAPED vise un certain nombre d'objectifs sous-régionaux²¹ :

- diversifier et accroître les capacités de production sous-régionale ;
- développer le commerce intra-régional ;
- renforcer les infrastructures nationales et régionales liées au commerce ;
- intégrer des ajustements et autres besoins liés au commerce ;
- mettre en œuvre, suivre et évaluer le programme.

Ces objectifs concernent deux entités sous régionales : la CEDEAO et l'UEMOA.

II.1.1 La CEDEAO : l'état des négociations

Au cours de la session du 21 juin 2013²², a été adopté un TEC applicable dans les Etats-membres. Il entrera en vigueur le 1er janvier prochain (même source). Cet instrument communautaire est accompagné d'un règlement anti-dumping et du droit compensateur pour faire face aux menaces extérieures des pays membres. Pour rappel, le TEC de la CEDEAO comprend bien d'autres éléments, comme la redevance statistique et le prélèvement communautaire, ainsi que diverses autres mesures de défense commerciale, actuellement en cours d'élaboration, et qui doivent être finalisés et adoptés par les instances statutaires.

II.1.2 L'UEMOA et le Tarif Extérieur Commun

Si le TEC de la CEDEAO pour les APE est en construction, celui de l'UEMOA est bien effectif depuis 1er janvier 2000 : en effet le régime douanier est identique pour tous les pays appartenant à l'UEMOA. Les importations en provenance des Etats membres bénéficient d'un abattement de 100%.²³

Aussi, depuis cette date, les pays tiers s'acquittent, quel que soit leur point d'entrée dans l'UEMOA, des droits et taxes définis suivant le TEC. Le dispositif du TEC de l'UEMOA repose sur une catégorisation des droits et taxes permanents et ceux à caractère temporaire.

²¹Source : [http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/FR_Content/Content.nsf/0/91D1C9A2A10C71A1C125724100525D15?](http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/FR_Content/Content.nsf/0/91D1C9A2A10C71A1C125724100525D15?Opendoc)

Opendoc

²² SUD QUOTIDIEN, 3 MAI 2013 (<http://fr.allafrica.com/view/group/main/main/id/00024299.html>)

²³ www.uemoa.int

Tableau 2: Le tarif extérieur commun dans l'espace UEMOA

<i>Catégories</i>	<i>Droits</i>	<i>Produits</i>	<i>Documents à fournir</i>
0	0%	<i>Biens sociaux essentiels relevant d'une liste limitative</i>	-facture commerciale (détail de la marchandise, prix FOB, coût de l'assurance, coût du fret)
1	5%	<i>Biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipements, les intrants spécifiques</i>	- certificat EURI pour les produits originaires de l'Union Européenne
2	10%	<i>Intrants et produits intermédiaires</i>	- certificat d'origine pour les pays tiers.
3	20%	<i>Biens de consommation finale et autres produits non repris ailleurs</i>	

Source : Direction de la Statistique Nationale de CI, 2012 ; Abidjan

Les taux des droits et taxes permanents applicables depuis le 1er janvier 2000 sont les suivants.

Tableau 3: Les taux des droits et taxes permanents

<i>Catégorie</i>	<i>Droit de Douane</i>	<i>Redevance Statistique</i>	<i>Prélèvement Communautaire de Solidarité</i>
0	0%	1%	1%
1	5%	1%	1%
2	10%	1%	1%
3	20%	1%	1%

Source : Service des douanes CI, 2011 ; Abidjan

A coté existe des dispositions propres à chaque pays dont il faut s'acquitter. Ces taxes sont indiquées sous les points suivantes.

- **Le prélèvement communautaire CEDEAO**, elle représente 5 % de la valeur CAF.
- **Les taxes spéciales**, elles frappent de manière spécifique certains produits comme les poissons, le riz, les boissons alcoolisées, les tabacs et cigarettes, les produits pétroliers ;
- **La TVA**, elle est perçue par le service des douanes selon le taux unique de 18%. Le calcul de la taxe prend en compte la valeur CAF majorée du droit fiscal d'entrée et de la redevance statistique.

Afin d'éviter une région comportant plusieurs régimes commerciaux (APE-i, régime commercial UEMOA, régime commercial non UEMOA, les autres Etats de la CEDEAO) et des perturbations au processus d'intégration, le souhait pour les pays de la sous-région, est la ratification au plus tôt d'un APE intérimaire régional.

Ces négociations pourraient nécessiter beaucoup de temps, ce qui oblige à examiner l'impact que ces retards peuvent avoir sur l'APE Intérimaire de la Côte d'Ivoire.

II.1.3 Les perspectives pour la conclusion de l'APE régional

Devant les aléas liés à la non-conclusion à court terme d'un accord régional d'étape ou intérimaire, deux voies de travail sont proposées par les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA :

- envisager, auprès de l'UE, un report de la mise en œuvre du calendrier de démantèlement tarifaire des pays membres;
- accélérer le processus de négociation régional.

Sur le report, il a été indiqué que la formalisation devrait être liée à une date de conclusion de l'APE régional. Les négociateurs de la région en accord avec la Côte d'Ivoire, pourraient envisager un report de la mise en œuvre du calendrier de démantèlement tarifaire ivoirien auprès de l'Union Européenne.

« Il a été convenu que des actions soutenues devraient être menées sur le deuxième axe. En effet, si la région a décidé d'aller à l'APE elle doit prendre toutes les dispositions pour que le processus de négociation soit efficace. »²⁴

²⁴ Source : rapport ; comment trouver un bon mix de libéralisation ?; par GOLE BI Guillaume ;2008-cellule APE-CI

II.2 AU NIVEAU DE LA COTE D'IVOIRE

Analyser le contexte économique des APE au niveau de la Côte d'Ivoire, c'est s'intéresser au PACIR. « Les deux parties ont, en Décembre 2007 paraphé, puis conclu en Novembre 2008 un APEi en attendant la signature d'un APE régional.²⁵ En effet, l'EU étant le plus grand partenaire commercial comme l'atteste les chiffres suivants : avec 48,31% des exportations ivoiriennes et 29,29% des importations.²⁶ Les principaux produits exportés sont les préparations alimentaires et les produits minéraux.

Le régime commercial conclu entre les deux parties prévoit le démantèlement tarifaire de 80% des lignes tarifaires de ce pays (pour les produits européens) sur une période de 15 ans et au niveau de l'UE, une libéralisation totale et immédiate (pour les produits ivoiriens sauf le riz, le sucre et les armes ainsi que la banane). La mise en œuvre provisoire de l'accord a été effective par la partie européenne dès le 1er Janvier 2008. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le début du démantèlement tarifaire qui devait s'accorder avec la conclusion de l'APE régional n'est pas effectif en raison de la non-conclusion d'un APE régional. Elle était prévue depuis Juin 2009.²⁷

²⁵ Source : rapport ; Comment trouver un bon mix de libéralisation ? par GOLE BI Guillaume ; 2008-cellule APE-CI

²⁶ Source : Même source (24)

²⁷ : <http://www.acp-eu>

trade.org/library/files/Lagrande%20et%20al_FR_011009_AFD_Etude%20comparative%20des%20accords%20de%20libre%20echange%20PED%20PMA.pdf

PARTIE II/ LE CADRE PRATIQUE

Cette deuxième partie du mémoire intitulée le cadre pratique s'articule autour de trois chapitres. Le premier est dénommé le cadre institutionnel de l'étude ; le second l'administration et les secteurs d'intervention de la cellule ; enfin le dernier l'analyse des résultats, les mesures d'accompagnement et les recommandations.

CHAPITRE I. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Le cadre institutionnel de l'étude comprend une section : la présentation des structures.

SECTION I. LA PRESENTATION DES STRUCTURES : LE PAPED ET LE PACIR

Cette première section présente successivement : le PAPED, le PACIR et la mission de l'ITC.

I.1 LE PAPED

Le PAPED s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des échanges et des réformes commerciales entre l'UE et les pays ACP. Il encourage la mise en conformité aux règles du système commercial multilatéral au regard de la dérogation accordée par l'OMC jusqu'en décembre 2007²⁸.

I.1.1 L'objectif global

L'objectif global du PAPED est de contribuer au renforcement de la compétitivité des pays ACP pour faciliter leur insertion dans l'économie régionale et mondiale. Cette vision s'inscrit dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et le chômage. La contribution spécifique du commerce, de l'intégration régionale à la réduction de la pauvreté et de la croissance sont présentes de manière transversale dans le DSRP.

I.1.2 Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du PAPED sont de faciliter l'insertion de l'économie ivoirienne à celle régionale et mondiale, en mettant en œuvre un certain nombre d'activités qui accéléreront la sortie de crise par le développement des capacités de production et de commercialisation.

Les trois objectifs spécifiques du PAPED-CI²⁹ sont le développement de la capacité d'exportation vers deux destinations principales : l'Afrique de l'Ouest et l'Europe ; ensuite, l'amélioration de la compétitivité des entreprises ivoiriennes exerçant dans

²⁸ Source : Rapport PAPED 2010

²⁹ www.intracen.com

certaines filières porteuses ; enfin, l'appui aux réformes économiques et financières nécessaires pour la sortie de crise.

I.1.3 Les partenaires

le Ministère de l'Intégration Africaine est en charge du dossier des APE. A ce titre, il met en place une commission nationale de suivi des APE.

Ces partenaires stratégiques pour le PAPED sont la délégation de l'UE et le FED³⁰.

I.1.4 Les résultats escomptés

Les cinq résultats escomptés du programme retenus pour l'ensemble des seize pays de la région AO sont :

- l'accroissement et la diversification des capacités de production ;
- le développement du commerce international et la facilitation de l'accès aux marchés internationaux ;
- l'amélioration et le renforcement des infrastructures liées au commerce,
- la réalisation des ajustements indispensables et la prise en compte des autres besoins liés au commerce
- la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme

I.2 LE PACIR

Si le PAPED a l'ambition d'intégrer les pays ACP précisément l'Afrique de l'Ouest à l'économie mondiale conformément aux règles de l'OMC, le PACIR quant à lui a une vocation plus locale qui est d'assister, une entité, un pays au renforcement de leur compétitivité ; de faciliter leur insertion dans l'économie régionale.

I.2.1 Les objectifs du PACIR

Le PACIR contribue au renforcement de la compétitivité de l'économie ivoirienne et facilite ainsi son insertion à l'économie sous régionale. Les objectifs spécifiques sont de soutenir le processus d'intégration et l'insertion dans le commerce sous-régional. Pour ce faire, les PVD devront adopter des mesures structurantes dans des domaines clés bien identifiés dans le cadre des APE sous régional.

I.2.2 Les institutions partenaires

Pour l'atteinte des résultats, le PACIR dispose de l'appui institutionnel de l'ONUDI, du FMI et surtout de l'ITC pour la mise en œuvre des résultats à savoir : l'amélioration du cadre des affaires et le renforcement de la compétitivité des entreprises exportatrices.

³⁰ Source : rapport ; comment trouver un bon mix de libéralisation ; par GOLE BI Guillaume ; 2008-cellule APE-CI

I.2.3 Les bénéficiaires du programme

Les bénéficiaires du programme peuvent être divisés en trois catégories³¹.

- Les ministères : le ministère du commerce, des affaires étrangères, de l'industrie et du commerce, des produits halieutiques et de l'agriculture.
- Les associations et institutions spécialisées : essentiellement la chambre de commerce et de l'industrie, CGECI et APEXCI; l'institution des droits communautaires
- Les entreprises et particuliers: les entreprises qui évoluent dans les secteurs prioritaires ainsi que les avocats spécialisés dans le droit des affaires.

I.3 LA MISSION DE L'ITC³²

L'ITC contribue au succès des exportations des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, en offrant avec ses partenaires, des solutions durables et inclusives de développement du commerce pour le secteur privé, les institutions d'appui au commerce et les décideurs politiques.

I.3.1 Les résultats du ITC

Il s'appuie essentiellement sur quatre résultats attendus :

- l'amélioration du cadre des affaires ;
- le renforcement de la compétitivité des entreprises exportatrices ;
- la facilitation des échanges ;
- l'amélioration des infrastructures économiques.

³¹ Source : Programme d'Appui au commerce et à l'intégration régionale pour la Côte d'Ivoire (PACIR) 2011-2014

³² http://www.pacir.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=13&Itemid=6

CHAPITRE II. L'ADMINISTRATION ET LES SECTEURS D'INTERVENTION DE LA CELLULE

Ce chapitre dénommé l'administration et les secteurs d'intervention de la cellule se décline en une section : la cellule d'appui aux APE.

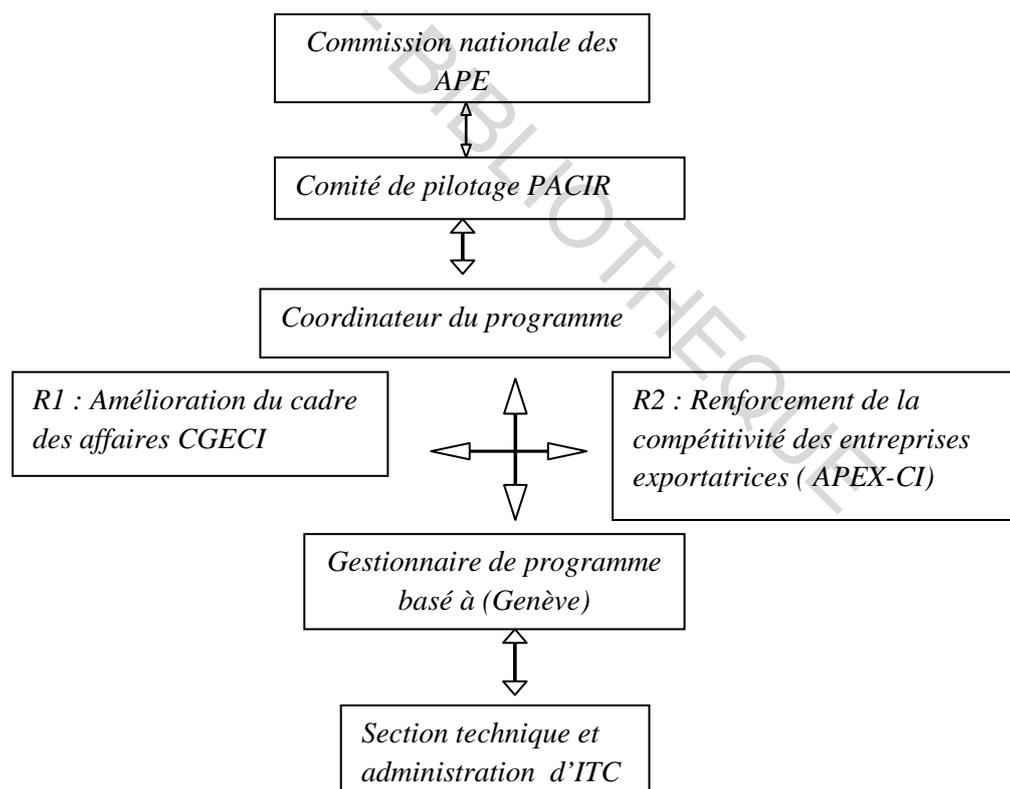
SECTION I. LA CELLULE D'APPUI AUX APE

Ce passage présente en premier le fonctionnement de la cellule d'appui aux APE et en dernier les secteurs prioritaires.

I.1 LE FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'APPUI AUX APE

Le MIA³³ est chargé de la direction des APE. A ce titre, il met en place une commission nationale de suivi des APE. Au sein de cette commission siège plusieurs ministères. La cellule d'appui aux APE a pour mission l'appui et la mise en œuvre des politiques du PACIR et du PAPED. La cellule supervise les procédures de financement et administratives des projets d'appui aux APE.

Figure 1: Les structures institutionnelles de mise en œuvre des résultats avec le PACIR.



Source : Des exportations pour un développement durable; par Bruno Van Eeckhout, Coordinateur PACIR ; 33Pages.

³³ MIA : Ministère de l'Intégration Africaine

Elle est composée d'un comité de pilotage central, d'un comité technique, financier et industriel qui sont respectivement le ITC, OMD et l'ONUDI. Les comités se réunissent tous les trois mois et extraordinairement au besoin. Toutefois, ces consultations se font en procès verbaux. Les décisions se prennent par consensus ou par vote. Les principaux rôles de ces structures techniques sont :

- la validation des plans de travail ;
- la prise de mesures préventives et correctives recommandées au comité de pilotage (coordinateur général).

³⁴« Le comité de pilotage lui est composé des membres inscrits ou ayant contribué à la convention de financement :

- le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (Président) ;
- le Ministère du Commerce ;
- l'agence de promotion des exportations de Côte d'Ivoire ;
- la confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire ;
- la chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire ;
- l'ordonnateur national suppléant du FED ;
- la délégation de l'UE (observateur)».

I.2 LES SECTEURS PRIORITAIRES

Un certain nombre de filières sont jugées stratégiques et prioritaires³⁵ telles que l'agro-alimentaire, les filières du textile, les industries d'équipement, d'emballages et chimiques, les secteurs de l'énergie, des transports, des technologies de l'information, de la communication et du tourisme ; compte tenu de leur VA qui contribue à la croissance du PIB. Les acteurs de ces filières sont organisés et tissent des liens d'interdépendance.

³⁴ Source : http://www.pacir.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=13&Itemid=6

³⁵ Source : Direction de la Statistique Nationale de CI-2013

CHAPITRE III. L'ANALYSE DES RESULTATS, LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET LES RECOMMANDATIONS

Ce chapitre comporte trois sections. La première intitulée la filière de la banane fruit. La seconde est l'évaluation de l'impact des APE ; enfin la dernière est nommée les recommandations.

SECTION I. LA FILIERE DE LA BANANE FRUIT

Cette section présente l'importance de la banane dans l'économie nationale et l'organisation de ce secteur.

I.1 LA BANANE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

La Côte d'Ivoire est le deuxième producteur africain et le treizième producteur mondial de ce fruit³⁶. La filière banane représente 8 % du PIB agricole, 2 % du PIB national et emploie directement huit milles à dix milles personnes. Combinée avec l'ananas, la filière génère un chiffre d'affaire annuel de 145 milliards de FCFA.

I.1.1 Les productions et les salaires

Environ douze milles personnes sont employées dans la filière banane, dont huit milles directement. Plus de cinquante milles travailleurs de la banane et leurs familles sont ainsi menacés par la nouvelle concurrence dans la filière. Avec cet accord, les exportations et productions pourraient connaître une baisse des ventes à l'étranger.

I.1.2 La commercialisation

La commercialisation de la banane concerne aussi bien le marché national, sous-régional et international d'où, une commercialisation intérieure et extérieure.

I.1.2.1 La commercialisation intérieure

Les bananes desserts vendues sur le marché local proviennent des écarts de triages lors du conditionnement des fruits en stations. Elles sont vendues entre 100 et 125 F.CFA environ 350 grammes et représentent seulement 10 % de la production. La demande nationale de ce fruit varie entre 15.000 et 20.000 tonnes³⁷

I.1.2.2 La commercialisation extérieure

L'UE est le partenaire privilégié de la banane ; 80% des exportations de ce fruit lui sont attribuées, soit environ 5%³⁸ marché européen. Les principales destinations sont la France, le Royaume uni, la Belgique, les Pays bas et l'Allemagne.

³⁶ Source : rapport [OCAB, 2001]. Page 3

³⁷ dynamique sectorielle et perspective de développement, page7 ;CI-2012

³⁸ Même source(41)

La suppression du quota d'exportation de la banane des pays ACP sur ce marché depuis Janvier 1999 oblige les producteurs à améliorer la qualité et la productivité.

La sous-région Ouest africaine constitue par ailleurs un grand potentiel pour la commercialisation de la banane dessert qui reste quasi-inexploitée, à part le Sénégal qui reçoit de la banane dessert en provenance de la Côte d'Ivoire.

En outre des tentatives sont faites en direction du marché Libyen.³⁹

I.1.3 Le transport

Les exportations vers l'Europe et le Sénégal se font exclusivement par voie maritime, avec deux modes de transport qui coexistent. En effet les bateaux partent du quai fruitier et du porte-conteneurs de la ville d'Abidjan. Ces moyens proposent des circuits vers les destinations considérées.

I.2 L'ORGANISATION DU SECTEUR DE LA BANANE

Depuis la dissolution de la COFRUITEL en 1989⁴⁰, est né un certain nombre d'organisations autonomes dont le groupe BANADOR, SCB et OCAB.

« La commercialisation de la banane est assurée en majorité par les structures d'exportation membres de l'OCAB qui établissent directement des relations commerciales avec les importateurs de leur choix. Il faut signaler que des particuliers exportent leur production indépendamment de l'OCAB »⁴¹

I.2.1 Les zones de production⁴²

L'essentielle de la production de banane se situe dans la vallée lagunaire le long des chemins de fer (Azaguié Agboville) ; le long de la route de Dabou à Abidjan.

La banane pousse sous un climat forestier de type guinéen. De façon générale on distingue les sols minéraux de type Azaguié ; les sols organiques de type Nieké.

I.2.2 Les pratiques culturelles et les densités

Il est à distinguer deux types de cultures, l'une extensive et l'autre intensive.

- La culture extensive : elle est une forme de culture qui subsiste car elle demeure traditionnelle. Elle est l'affaire de petits planteurs dont les techniques culturelles sont peu recommandables. Les bananiers partagent les espaces agricoles vivriers. La végétation est alors hétérogène. La densité de culture est estimée à environ 1300 pieds par hectare.

³⁹ Source : <http://www.agriculture.gouv.ci/>

⁴⁰ Meme source (41)

⁴¹ Source : *dynamique sectorielle et perspective de développement*, Page5

⁴² Source : *rapport [OCAB, 2001]*. Page 3

- La culture intensive : elle est l'affaire des entreprises hautement industrialisées ou des associations de cultivateurs. La densité des exploitations varient entre 2400 et 2700 pieds par hectare.⁴³

I.2.3 Les types de bananes

Les variétés commerciales sont la banane « grande naine » qui est la plus cultivées, ensuite vient la banane « Poyo », enfin la banane « williams » très peu connue du grand public parce qu'elle destinée au marché américain.

SECTION II. L'EVALUATION DE L'IMPACT DES APE

Il s'agit ici d'évaluer l'impact des APE sur la croissance économique et sur la distribution de revenus aux agents intérieurs. Cette section expose comme suite les effets primaires, les effets secondaires et les mesures d'accompagnement de la banane.

II.1 LES EFFETS PRIMAIRES

Tableau 4: Tableau simplifié du compte d'exploitation du secteur agriculture et industrie d'exportation⁴⁴

Les unités monétaires sont en millions de F.CFA

<u>Emplois</u>		<u>Ressources</u>
CI	CI total : 341247 CIM 68248,4 CIL : 272997.6	production =1 166 616
VA	825 369 dont <ul style="list-style-type: none"> • EBE=681 288 • IMPOT= 2 174 • SALAIRE:141 907 	
TOTAL	1 166 616	1 166 616

Le tableau ci-dessus présent le compte d'exploitation du secteur agriculture d'exportation. Il est composé de la production annuelle estimée à 1 166 616 avec une CI (locale et importée) évaluée à 341247.

Afin de déterminer la VA, il convient d'apprécier les rapports extérieurs qu'entretient le secteur directement en termes d'importation.

⁴³ dynamique sectorielle et perspective de développement, page7 ; CI-2012

⁴⁴ Source : Nous même.

Selon les résultats d'enquête, la consommation intermédiaire importée représente environ 79% de la consommation totale, elle est achetée sur le marché international.

Cette consommation est par conséquent non négligeable pour les services douaniers pour son apport en DD.

Il y a lieu de déterminer les DD afin d'obtenir la valeur CAF selon la formule ci-dessous.

$$V_{TTC} = V_{CAF} (1 + t)$$

$$V_{CAF} = \frac{V_{TTC}}{(1 + t)}$$

$$DD = V_{TTC} - V_{CAF}$$

Pour les intrants et les produits intermédiaires importés, les DD permanent dans l'espace UEMOA est de 10%. Les redevances statistiques ne seront pas prises en compte dans ce calcul. On obtiendra ainsi le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Le calcul du Droit de Douane et des salaires⁴⁵

<i>Intitulé</i>	<i>Calcul</i>	<i>Résultats</i>
<i>La valeur CAF de la CIM</i>	<i>68248,4/ 1,1</i>	<i>62.053,09</i>
<i>Le Droit Douane</i>	<i>68.248,4 – 62053,09</i>	<i>6.195,3</i>
<i>Part de la CI Locale</i>	<i>272997.6/1.17</i>	<i>233331,28</i>
<i>Salaires</i>	<i>272.997.6 – 233.331,28</i>	<i>39.666,31</i>

Les unités monétaires en millions de F.CFA

Le tableau ci-dessus fait comprendre que les importations des entreprises agricoles évaluées à 62.053,09 procurent aux services de douane une recette estimée à 6.195,3 par an. La production évaluée à 1.166.616 du secteur agriculture et industrie d'exportation regroupe tous les acteurs grands ou petits producteurs des produits à forte valeur d'exportation dont la banane, le café, le cacao, le caoutchouc. On trouve un grand nombre de petits planteurs qui réalisent environ 65%⁴⁶ de la production. A l'opposé, il existe de grandes plantations industrielles pratiquant une culture très mécanisée et un suivi agronomique des plantations. Par ailleurs, le même secteur perçoit des salaires évalués à 39.666,31 millions de F.CFA ; la valeur réelle de la CIL est chiffrée à 233.331,28 de nos francs.

⁴⁵ Source : Nous même.

⁴⁶ Source : ocab séminaire sur le commerce, l'environnement et le développement durable...,2009

II.1.1 La VA Directe

Ce premier niveau de calcul présent les retombées directes de cette agriculture sur l'économie nationale. En effet l'existence de ses activités produisent de la VA que se partage l'Etat, les salariés et les entrepreneurs.

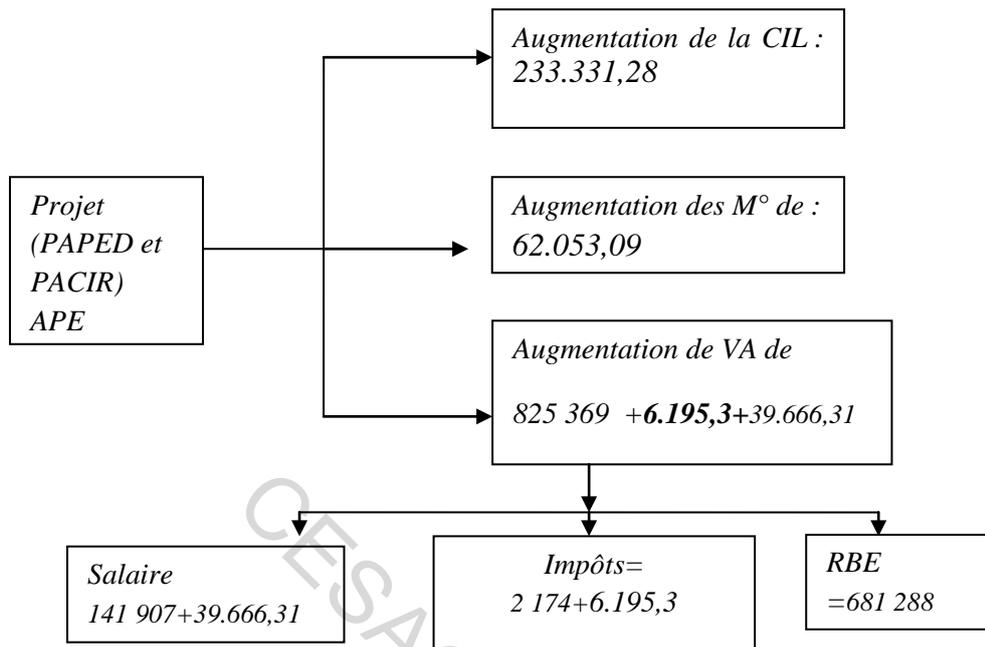
Tableau 6: Le calcul de la VAD

	Valeurs	Augmentation CIL	Augmentation des importations	
			Valeur CAF	DD
CIL (80%)	233.331,28	233.331,28		
CIM (20%)	68248,4		62.053,09	6.195,3
TOTAL	301579,68	233331,28	62.053.09	6.195,3
Production	1 166 616	<p><u>Rappel</u> : VA= Production - Consommation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ VA= 1 166 616 - ▪ 301579,68 ▪ VAD=865.036,32 <p>Les unités monétaires en millions de F.CFA</p>		
VA dont	865.036,32			
• Salaires	141 907			
• Impôts	2 174			
• RBE	681 288			

Le tableau ci-contre présente l'origine de la CI (locale et importée) nécessaire à la production nationale du secteur agriculture et industrie d'exportation. Après la déduction des DD source de croissance, le montant CAF revient à l'étranger.

Autrement dit, le secteur agriculture d'exportation aura généré par l'ensemble de ces activités commerciales et industrielles, une VA de 865036,32.

Avec l'action du PACIR et les mesures d'accompagnement du PAPED, il est possible d'affirmer que bien qu'il y ait une baisse de recette fiscale occasionnée par les APE, les CIL et CIM connaissent une variation. Elle est fonction de la compétitivité des entreprises locales, dans la mesure où, elles sont capables ou non de conquérir de nouveaux marchés, de conserver des positions favorables à leur essor.

Figure 2: La répartition de la VA

Les unités monétaires en millions de F.CFA

$$VAD = 141\,907 + 39.666,31 + 2\,174 + 6.195,3 + 681\,288 = 871.230,61$$

$$VAD = 871.230,61$$

- Ainsi la VAD est répartie entre les ménages (salaires : 141 907+39.666,31), les entrepreneurs (RBE : 681.288) et l'Etat (impôts et taxes : 2 174+ 6.195,3=8369,3)
- La croissance de VA provient essentiellement des DD de la Consommation Intermédiaire Importée et des salaires.
- La situation en APE revient à baisser 5% les DD, soit un taux de 9.5%

II.1.2 La VA Indirecte

Cette étape du calcul consiste à étudier les activités induites par le fonctionnement de la filière auprès des autres agents de l'économie, et leurs effets en termes de croissance, de gain de devises et de distribution de revenus. Le principe d'analyse est le suivant :

Il s'agit de quantifier la CIL susceptible d'accroître la VA.

Le tableau TES (ANNEXE-II) est d'une grande utilité, il permettra une ventilation de l'ensemble des secteurs d'activités ayant concourus à la création de cette VA. La transformation du TES en des coefficients permet le calcul de VAI et les importations incluses dans les différentes branches de l'économie.

Les données se présentent sous la forme d'un tableau établis en même temps que le TES en pourcentage (%).

Tableau 7: La contribution des secteurs économiques à la création de la VA dans la branche agriculture et industrie d'exportation⁴⁷

Agriculture d'exportation (unités monétaires sont en millions de F.CFA)					
Branche de l'économie	VA Indirect incluse	Impôt inclus	RBE inclus	Import incluse	Salaire inclus
Agriculture vivrière	0	0	0	0	0
Agriculture industrielle ou d'exportation	846349,34	2285,53	709393,35	54676,91	145570,68
Elevage et chasse	0	0	0	0	0
Activités annexes à la culture et à l'élevage	896650	0	734356,35	0	162293,65
Sylviculture, exploitation forestière	0	0	0	0	0
Pêche et pisciculture	0	0	0	0	0
Industries extractives	0	0	0	0	0
Production de viande et poisson	0	0	0	0	0
Travail des grains et fabrication de produits	0	0	0	0	0
Transformation du cacao et du café	0	0	0	0	0
Industrie des oléagineux	0	0	0	0	0
Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	0	0	0	0	0
Industrie laitière, industrie des fruits et l	0	0	0	0	0
Industrie des boissons	0	0	0	0	0
Industrie du tabac	0	0	0	0	0
Industrie textile et de l'habillement	8894,8	651,2	6234,5	16620,4	4599,1
Industrie du cuir et de la chaussure	0	0	0	0	0
Travail du bois et fabrication d'articles en	314470	46150	72475	20865	196040
Industrie du papiers et du cartons , imprimer	26787,42	694,38	19530,66	44205,6	6572,16
Raffinage et cokéfaction	1213409,99	14622,66	1127840,35	281350,81	70946,98
Industrie chimique	1862007,84	304864,92	1221186,96	4912384,32	336819,6
Industrie du caoutchouc et des plastiques	188595,12	4444,54	126234,1	80963,94	57962,3
Fabrication d'autres produits minéraux	855656,6	19549,77	736941,33	1121703,47	99165,5
Produits métalliques de base	1048652,76	22775,73	822833,82	2748109,89	203043,21
Fabrication de machines, d'équipements et d'a	1438,2	109,98	583,74	81723,6	744,48
Fabrication d'équipements et appareils audio-	0	0	0	0	0
Fabrication de matériel de transport	12104,88	309,13	8427,86	138490,24	3367,89
Fabrication de meubles, industries diverses	576482,94	966,24	525151,44	54834,12	50244,48
Production et distribution	89729,86	22095,92	75386,08	4015,33	40872,81

⁴⁷ **Source** : Nous- même chiffre obtenu au près de la Conjoncture et de la Prévision Economique ; CI-2012

d'électricité de g					
Construction	327796,04	6539,74	250734,98	12000,76	77061,06
Commerce de gros et de détail	0	0	0	0	0
Réparations	89200	1106,08	76765,52	0	11328,4
Hôtels et restaurants	5200	295,36	2279,68	0	2624,96
Transports et communications	462434,56	28053,76	273427,2	349831,68	178923,52
Postes et télécommunications	1908398,07	33144,39	1595323,35	147352,77	309081,42
Activités financières	195743,84	7127,44	154847,98	40113,58	36767,16
Activités immobilières	96617,88	78,36	95364,12	2683,83	1155,81
Services fournis aux entreprises	814200	9384	689448	193016	133768
TOTAL	11840820,1	525249,13	9324766,37	10304942,3	2128953,17

Le tableau ci-dessus présente les interactions chiffrées en millions de FCFA entre le secteur agriculture d'exportation et les autres branches de l'économie ivoirienne. Ce secteur produit des biens d'exportation agricole estimés à 11840820,1 de nos francs. Il réaliserait des salaires évalués à 2128953,17. Il produirait 525249,13 d'impôt et satisferait les entrepreneurs pour un montant global de 9324766,37. Enfin l'extérieur percevrait 10304942,3. Ainsi chaque branche contribuerait de manière indirecte.

A titre d'exemple, le secteur « agriculture et industrie d'exportation » aura permis à la branche « Industrie chimique » de réaliser 1862007,84 de valeur incluse. A cet effet, les salaires sont estimés à 336.819,6. Par ailleurs l'Etat aurait prélevé un montant de 304864,92 d'impôt. Enfin l'extérieur lui, aurait perçu 4912384,32.

II.2 LES EFFETS SECONDAIRES

Cette partie traite des possibles pertes que pourrait connaître le secteur. La valeur ajoutée incluse correspond à la distribution de revenus aux secteurs « Agriculture et industrie d'exportation », on déduit que:

$VA\ incluse = VA\ directe + VA\ Indirecte$

- $VAD = 831.564,3$ et $VAI = 118.410,6$
- $VA\ Incluse : = 949.974,9$

La valeur ajoutée incluse mesure la contribution de la filière au PIB.

Les valeurs sont exprimées en millions de FCFA.

Rubriques	Ménages	Etat	Entreprises	Total
Salaires	2128953,17+ 181573,31			2310526,48
Impôts		525249,1+8369,3		533618,4
RBE			9324766,37+ 681 288	10006054,37
Total	2310526,48	533618,4	10006054,37	12.850.199,25

Tableau 8: La répartition de la VA incluse entre les différents groupes sociaux

II.2.1 La VA perdue

Il y a valeur perdue que si le secteur a pour vocation de produire des biens se substituant aux importations. Tel n'est pas le cas avec « agriculture d'exportation » par conséquent pas de perte à noter. La VA perdue est nulle.

On note que : $VAP = 0$ et $VAI = 118.410,6$

D'où Valeur Ajoutée Nette = $118.410,6 - 0 = 118.410,6$

II.3 LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA BANANE

Les changements observés plus haut, dans le cadre des APE (baisse du tarif douanier, libéralisation du marché européen) ne sont pas sans conséquences pour les exportations. C'est pourquoi, la banane œuvre pour une démarche de qualité avec l'appui des institutions spécialisées. Leurs actions s'inscrivent dans cet ordre d'idée⁴⁸ :

- l'amélioration du cadre des affaires ;
- le renforcement de la compétitivité des entreprises exportatrices ;
- la facilitation des échanges ;
- l'amélioration des infrastructures économiques.

II.3.1 L'analyse des actions encadrées

Ces actions peuvent, si elles sont effectives contribuer à la croissance PIB. Pour cela, l'analyse porte sur l'évolution des exportations de la banane de la période 2000 à 2012 dans un contexte d'APEi

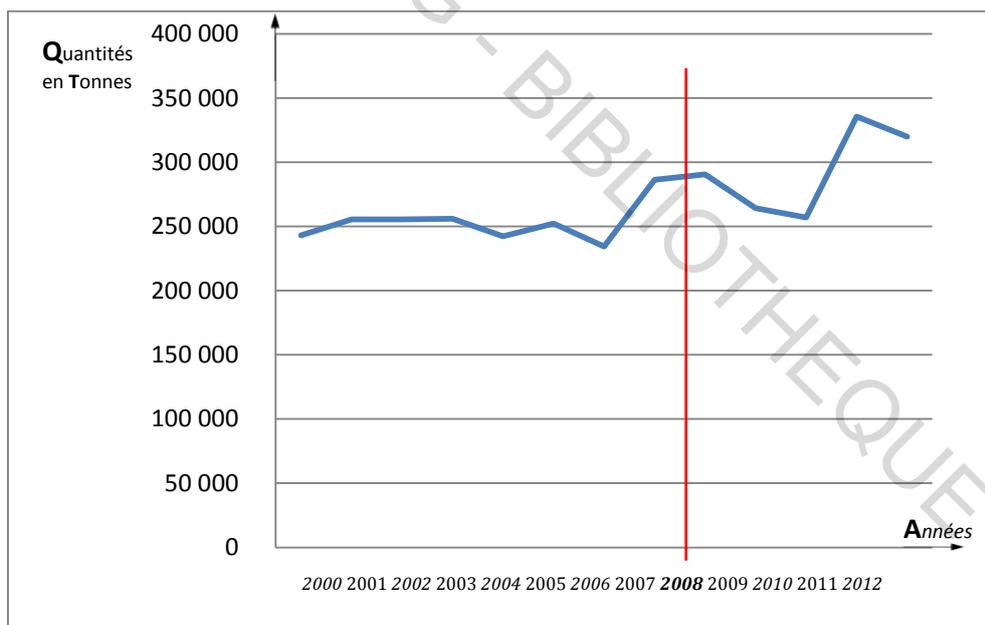


Figure 3: L'évolution des exportations de la banane fruit de 2000 à 2012 exprimées en tonnes par an⁴⁹

⁴⁸ Source : Programme d'Appui au commerce et à l'intégration régionale pour la Côte d'Ivoire (PACIR) 2011-2014

⁴⁹ Source : de la Conjoncture et de la Prévision Economique ; 2011-2012 ; Côte d'Ivoire

II.3.1.1 La période de 2000 à 2008

Les exportations de bananes sont stagnantes, maintenues en moyenne à 250.000T. Toutefois, elles connaissent une légère baisse en fin 2006 estimée à 230.000T.

Cela s'explique par le fait que la stratégie de 1999 était centrée sur l'amélioration de la qualité dans ce secteur. Elle a permis une avancée notable sur un certain nombre de points.

- L'amélioration du cadre et condition de vie des ouvriers : selon les résultats d'enquête, plus de 50%⁵⁰ des ouvriers qui travaillent dans les plantations sont logés dans des campements, avec leurs familles par les sociétés qui les emploient et 100% des besoins d'accès à l'eau ont été couverts.
- Le respect de l'environnement : d'une part les planteurs sont sensibilisés pour pratiquer l'alternance des trois familles de fongicides à savoir : Thiazoles, Benzimidazoles et Morpholines⁵¹ ; d'autre part les unités de productions des pesticides utilisés pour la culture des fruits et des légumes tiennent comptes des spécificités des produits ACP dans leur politiques de recherche et de développement. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une législation de la CEE. Elles visent l'harmonisation des limites maximales de résidus. Ces transformations ont certes été longues mais progressives et s'alignent à la logique de réduction des coûts afin d'être compétitif sur le marché international. Le secteur connaît une nette amélioration qualitative.

II.3.1.2 La période de 2008 à 2013

A partir de 2008 les quantités de bananes à l'exportation connaissent une croissance irrégulière. En effet de 290.000T en 2009, elles chutent à 250.000T en 2010 et enfin elle avoisine les 340.000T dès la fin de l'année 2012. Cette variation irrégulière s'explique par le fait que le secteur a investi dans le renouvellement des outils de productions (90% de investissement) et au respect de la biodiversité.

Avec la volonté des partenaires au développement et acteurs de la filière⁵² quelques résultats ont pu être retenus.

⁵⁰ Rapport OCAB-2001

⁵¹ Même source(50)

⁵² SCB, CDBCI et SALI: structure d'exportation SCB et BANADOR
SAKJ et sociétés sous gestion: ROUCHARD, SBMK, ELIMA: structure d'exportation SCAB
EGLIN; structure d'exportation EGLIN SA

- Le renforcement des capacités en gestion environnementale constitue une priorité dans le retour des moyennes entreprises rentables et le maintien des petits planteurs sur les cotes de production. La productivité du travail passe de 2,5 ouvriers /Ha 1999 à 1,6 ouvrier /ha en 2009. Plus remarquable est la production qui passe de 38T/ha à 44T/ha⁵³. Ces chiffres cache une disparité entre les plantations les plus performantes et celles en restructuration.
- L'orientation vers une culture raisonnée est une réponse à des préoccupations économiques et environnementales. Elle est également une réponse à l'inquiétante question du changement climatique. En effet d'importantes études ont été menées par AFC⁵⁴ (Assistance Technique et Financière) sur l'analyse de résidus agrochimiques, la mise en œuvre d'actions de certifications pour la qualité.
- Concernant les conditions de vie des «travailleurs de la banane», les sociétés s'ajustent dans la mesure du possible aux respects de la législation nationale et des normes internationales. La Caisse Nationale de Prestation Sociale contrôle le travail et conduit les actions préventives.
Mais ces avancées vont connaître le coup de la crise sociopolitique qui ébranle les efforts des partenaires au développement et entraîne une baisse de 20% de la production soit 245.000T en 2010.

SECTION III. LES RECOMMANDATIONS

Suite à l'analyse portée sur les différentes actions menées et les résultats obtenus par les acteurs de la filière, cette dernière section propose des recommandations dans cet ordre aux entreprises et à l'Etat.

III.1 LES RECOMMANDATIONS AUX ENTREPRISES

Les APE semblent a priori, favorables aux activités liées à l'agriculture et l'industrie d'exportation dans la mesure où, ces accords prônent allègement de l'impôt dans ce secteur. A cet effet il est à retenir les recommandations citées ci-dessous.

- Les entrepreneurs doivent être capables de tirer profit de la baisse de prix des intrants (le démantèlement tarifaire est progressif) et développer, une capacité de commercialisation au niveau de la région (salons économiques régionaux, les échanges d'informations commerciales entre les associations professionnelles, la mise en place de comptoirs)

⁵³ Même source(33)

⁵⁴ Source:stratégie pluriannuelle 2012-2013 ;page 7

- Il est nécessaire pour ces acteurs d'améliorer la productivité des entreprises afin de compétir au niveau international (renforcement des capacités innovations technologiques).
- Les associations professionnelles et associations de producteurs doivent bénéficier des sessions de formation pour une meilleure compréhension des enjeux et défis des APE «Il faut une véritable politique de restructuration des filières fruitières, fondées sur le renforcement de la capacité productive et de l'amélioration de la qualité conforme aux normes et règlements du marché international, l'accentuation de la recherche agronomique; la promotion de la consommation intérieure, sous-régionale et régionale»⁵⁵. Il faut suggérer également la diversification des marchés extérieurs, avec un accent sur les marchés africains, en particulier ceux d'Afrique du nord, porteurs de liquides; la création d'une plus-value, par la formation au moyen de petites et moyennes unités industrielles.
- Les entreprises (les acteurs de la banane) doivent poursuivre leur objectif fondamental à savoir accroître leur revenu tout en réduisant les coûts de production ; améliorer les conditions de travail dans les plantations. Pour se faire elles doivent acquérir du matériel de production, appliquer les nouvelles techniques agricoles à travers les séances de formation.

III.2 LES RECOMMANDATIONS A L'ETAT

Au vue des mesures d'accompagnement citées plus haut, les APE semblent défavorable aux politiques fiscales et douanières des Etats ACP dans la mesure où, ils recommandent le démantèlement progressif des DD. Moins d'impôt et de taxe à l'importation entrainerait irréfutablement une chute des recettes fiscales.

A cet effet, il est recommandé à l'Etat, acteur principal de la politique de développement à travers le DSRP, d'envisager des axes de développement cités dans les points suivants :

- une diversification les sources de recettes fiscales : il devra établir des systèmes de taxation efficaces pour compenser les pertes de revenus provenant des droits de douane au fur et à mesure que le niveau tarifaire diminue ;
- un développement des règles progressives en matière de propriété intellectuelle;
- une utilisation des APE comme instrument de gestion de la compétitivité vis-à-vis des autres pays en développement (Asie, Amérique latine) qui sont de véritables concurrents ;

⁵⁵<http://www.ips.org/fr/economie-conquerir-le-marche-sous-regional-pour-sauver-la-banane-ivoirienne/>

- une mise en place du dispositif de lutte contre la fraude et la contrebande.

Les APE sont à la fois une opportunité mais peuvent être vue comme une menace si toutefois des mesures préventives et des actions correctives ne sont mises en application. Des études économiques accompagnent les dirigeants dans leurs orientations politiques ; les entrepreneurs, pour leur choix stratégiques dans un contexte sans cesse en mutation.

C'est au prix de ces efforts que les APE pourraient être considérés comme une opportunité de développement pour les PMA.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, il apparaît distinctement que les APE ont un impact sur les exportations agricoles de la Côte d'Ivoire, plus particulièrement le secteur de la banane. Il est possible d'affirmer que ces réformes demeurent favorables pour les entreprises publiques ou privées grâce au démantèlement progressif des barrières tarifaires. Toutefois, elles feront faire face à des concurrents plus compétitifs des pays en développement et répondre à la satisfaction des clients plus exigeants. Elles affronteront les difficultés d'accès au marché européen en effet, malgré la baisse des droits de douane ; cette partie du monde applique les barrières non tarifaires, qui peuvent être un obstacle à l'échange.

Pour l'Etat et les collectivités, ces conventions paraissent défavorables du moment où elles enclenchent le processus de réduction de l'impôt à l'importation. Il apparaît dès lors, une prévision des chûtes de recettes publiques induites par ces mesures ; elles entraînent des baisses de 5% sur les importations. Il est à constater une réduction de la part du marché européen due à une concurrence exacerbée des pays producteurs. Ce phénomène à son tour peut être à l'origine de la hausse du chômage et de la baisse des revenus. Les spécialistes parlent d'une régression des parts de marché européen de 7% à 3%⁵⁶. Bien que la baisse de recettes fiscales soit inéluctable, une diversification des sources d'imposition reste une solution qui suscite pour l'heure la polémique. La situation économique plausible à l'issue de ces grands chantiers dépend en grande partie de la capacité d'adaptation des parties (collectivités et entreprises) aux changements et des mesures d'accompagnement appropriées. Les dispositions des APE sont susceptibles d'accroître les difficultés de la mise en œuvre de l'intégration régionale, si la volonté politique fait défaut.

⁵⁶ Source :

https://www.google.sn/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=7&cad=rja&uact=8&ved=0CFYQFjAG&url=http%3A%2F%2Fwww.mkasse.com%2FIMG%2Fdoc%2Fpourquoi_NON_aux_APE.doc&ei=iXxNU5iKI4rx0gWokoGIBw&usg=AFQjCNGYh6BNY74-6sEsB5j4Rz7VqPdVew&bvm=bv.64764171,d.d2k

BIBLIOGRAPHIE :

- Comment trouver un bon mix de libéralisation? Du 29 MAI 2008 de GOLE BI Guillaume, Expert Cellule APE 30 diapositifs, Ministère de l'Intégration Africaine de Côte d'Ivoire
- Document de Henri François HENNER : Convergences et divergences au sein d'une intégration économique, 16 pages, 2001 ;
- RAPPO et GALLETZOT : Les enjeux et les marges de manœuvre de la CDEAO face au défis des négociations agricoles, Ouagadougou, Juillet 2006.
- Rapport final de AFD : Etude comparative des accords de libre échange impliquant des PED ou des PMA de Damien Lagandré Jean-Pierre Rolland, Arlène Alpha ; France- Campus du Jardin tropical, Octobre 2009
- PPRI ; Octobre 2009 POLE POLITIQUES 52 pages
- Cours de Mme. KANE 2011/2012, Module : la méthode des effets ; Cesag Dakar - Sénégal
- Codex 2012, la planification stratégique du Dr AW Boubacar : matrice du cadre logique ; Cesag Dakar -Sénégal
- Codex 2011, licence ; cours : Intégration Economique Régionale de M. Amoussouga ; Cesag Dakar –Sénégal

WEBGRAPHIE:

- Vincent Ribier, vincent.ribier@cirad.fr et Roger Blein, roger.blein@bureau-issala.com n° 39 — juin – août 2007
- http://www.acp-eu-trade.org/library/library_detail.php?library_detail_id=5684
- <http://www.gouv.ci>
- <http://www.fao.org/easypol/output/>

Emploi des produits	Cons Intermédiaire	
	Agriculture industrielle ou	
Produits de l'agriculture vivrière		
Produits de l'agriculture industrielle et d'e		17 581
Produits de l'élevage et de la chasse		
Produits annexes à l'agriculture et à l'éleva		17 933
Produits sylvicoles		
Produits de la pêche et de la pisciculture		
Produits d'extraction		
Viande et poisson		
Produits du travail des grains et produits am		
Produits du cacao, du café		
Industrie des oléagineux		
Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires		
Produits laitiers, produits à base de fruits		
Boissons		
Tabac		
Produits de l'industrie textile et de l'habil		370
Cuir et chaussures		
Produits du travail du bois et articles en bo		6 500
Papiers et cartons ; produits édités et impri		978
Produits du raffinage, de la cokéfaction		27 079
Produits chimiques		86 364
Produits en caoutchouc et en plastique		4 582
Autres produits minéraux non métalliques et m		28 333
Produits métalliques de base et ouvrages en		48 459
Machines, appareils électriques et matériels		846
Equipements et appareils audiovisuels et de c		
Matériel de transport		1 627
Meubles, produits des industries diverses		12 078
Electricité, gaz , eau et glace alimentaire		2 321
Travaux de construction		6 742
Vente en gros et en détail		
Réparations		1 784
Services d'hôtellerie et de restauration		104
Transports et communication		12 928
Services des postes et télécommunications		39 933
Services financiers		4 346
Services immobiliers		1 959
Services aux entreprises		18 400
Services d'administration publique et de sécu		
Education		
Services de santé et d'action sociale		
Services collectifs, sociaux et personnels		
Production imputée des services bancaires		
Correction territoriale		
Total		341 247
Valeur ajoutée brute /PIB		825 369
Rémunération des salariés		141 907
Salaires bruts		138 496
Contributions sociales effectives		2 046
Contributions sociales imputées		1 365
Impôts sur la production		2 174
Subventions sur la production		-10 433
Excédent brut d'exploitation / revenu mixte		691 721
Effectifs employés par branche		2 520 280

ANNEXE I : Consommations intermédiaires de la branche agriculture et industrie d'exportation

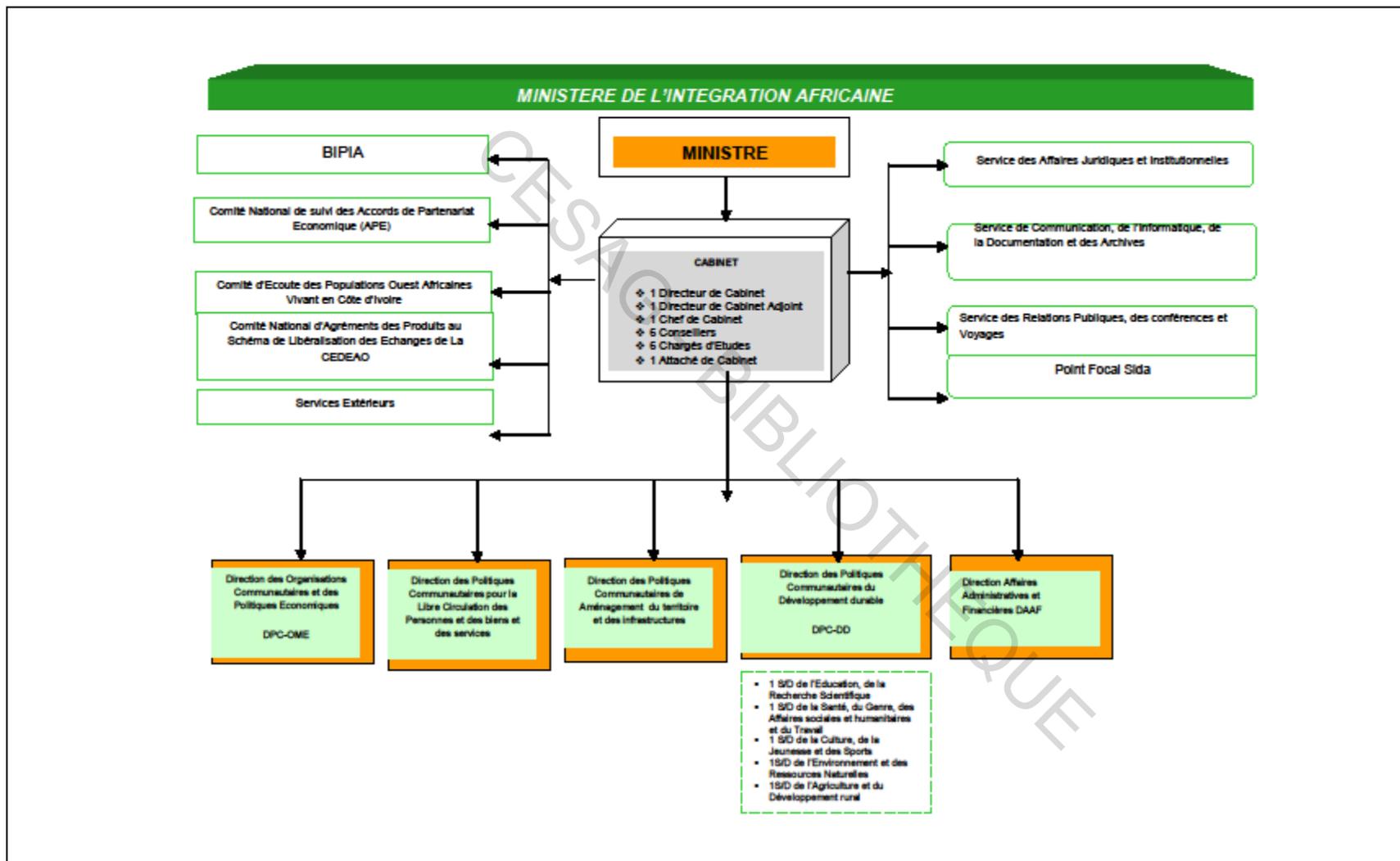
Source : Un extrait du tableau *Emplois Ressource (Date 2011-2012), Ministère de la planification.*

Branche de l'économie	Montant	taux de la valeur ajoutée	taux impôt sur produit	taux RBE	taux dimports	taux salaire	total	VA incluse
Agriculture vivrière	1908714	48,3	0,0	47,4	3,5	0,8	100	920979,5
Agriculture industriel	1884838	48,1	0,1	40,3	3,1	8,3	100	907405,5
Elevage et chasse	305387	45,5	0,0	43,7	8,9	1,9	100	139078,4
Activités annexes à la	20880	50,0	0,0	41,0	0,0	9,0	100	10440,0
Sylviculture, exploitat	390767	49,3	0,3	42,1	1,3	6,9	100	192815,0
Pêche et pisciculture	58334	25,6	0,4	22,8	48,7	2,4	100	14959,1
Industries extractives	1695722	30,5	0,4	28,1	38,9	2,0	100	518033,9
Production de viande	537643	12,0	0,2	8,6	75,9	3,3	100	64706,5
Travail des grains et f	506229	9,1	0,1	6,6	81,9	2,4	100	45869,0
Transformation du ca	640203	49,7	2,3	37,6	0,7	9,7	100	317918,6
Industrie des oléagine	603239	47,2	0,5	39,5	5,6	7,2	100	284824,0
Boulangerie, pâtisser	148896	44,8	0,8	31,6	10,4	12,4	100	66741,5
Industrie laitière, ind	395934	38,7	0,8	26,0	22,7	11,9	100	153059,4
Industrie des boisson	221597	37,7	3,9	25,1	24,6	8,7	100	83512,9
Industrie du tabac	105510	39,4	1,4	29,2	21,3	8,7	100	41527,9
Industrie textile et de	251055	24,0	1,8	16,8	44,9	12,4	100	60354,4
Industrie du cuir et de	70859	39,9	0,5	31,0	20,1	8,5	100	28302,8
Travail du bois et fab	248026	48,4	7,1	11,1	3,2	30,2	100	120006,0
Industrie du papiers e	315711	27,4	0,7	20,0	45,2	6,7	100	86482,9
Raffinage et cokéfact	1506417	44,8	0,5	41,6	10,4	2,6	100	674983,2
Industrie chimique	1080483	21,6	3,5	14,1	56,9	3,9	100	232899,2
Industrie du caoutcho	518591	41,2	1,0	27,5	17,7	12,6	100	213474,5
Fabrication d'autres p	341180	30,2	0,7	26,0	39,6	3,5	100	103050,2
Produits métalliques	780001	21,6	0,5	17,0	56,7	4,2	100	168829,4
Fabrication de machi	772403	1,7	0,1	0,7	96,6	0,9	100	13137,1
Fabrication d'équiper	206237	0,2	0,0	0,1	99,6	0,1	100	378,9
Fabrication de matéri	514348	7,4	0,2	5,2	85,1	2,1	100	38262,0
Fabrication de meubl	464270	47,7	0,1	43,5	4,5	4,2	100	221587,6
Production et distribu	375313	38,7	9,5	32,5	1,7	17,6	100	145107,9
Construction	684386	48,6	1,0	37,2	1,8	11,4	100	332760,1
Commerce de gros e	7213	49,9	3,9	38,1	0,2	7,9	100	3600,3
Réparations	289155	50,0	0,6	43,0	0,0	6,3	100	144577,5
Hôtels et restaurants	96037	50,0	2,8	21,9	0,0	25,2	100	48018,5
Transports et commu	1090576	35,8	2,2	21,2	27,1	13,8	100	390143,1
Postes et télécommu	833520	47,8	0,8	40,0	3,7	7,7	100	398378,5
Activités financières	706339	45,0	1,6	35,6	9,2	8,5	100	318170,0
Activités immobilière	665801	49,3	0,0	48,7	1,4	0,6	100	328341,3
Services fournis aux e	1154315	44,3	0,5	37,5	10,5	7,3	100	510815,6
Administration public	989928	50,0	0,1	24,4	0,0	25,5	100	494964,0
Education	385144	49,9	0,3	0,6	0,0	49,1	100	192336,9
Santé et action social	131962	49,4	0,3	8,3	0,0	41,9	100	65254,4
Services collectifs, so	145405	49,5	0,4	28,6	0,2	21,3	100	71983,6
Production imputée des services bancair	50	0	0	50	0	0	100	0
								9168071,206

ANNEXE II: Tableau entrée-sortie (TES) en coefficient exprimé en pourcentage.

Source : Nous même 2012-2013

ANNEXE III : Organigramme du Ministère de l'intégration Africaine de Cote d'Ivoire ; octobre 2012-2013



ANNEXE IV : Le contenu de l'article XXIV du GATT

Concernant le volet relatif à la libéralisation des échanges de marchandises, l'article XXIV stipule que les accords régionaux ou internationaux doivent couvrir « l'essentiel des échanges » et doivent être exécutés au bout d'un « délai raisonnable » n'excédant pas 10 ans. Seul les cas exceptionnels devront être justifiés auprès du Conseil du commerce des marchandises.

En pratique, de nombreux accords de libre-échange en vigueur dépassent cette limite. En effet, dans le cadre des négociations sur les APE, la commission européenne considère que le délai raisonnable pour la période de transition est de 12 ans et que l'essentiel des échanges correspondent à une ouverture de 90% »⁵⁷ en moyenne des importations en valeur.

Toutefois, elle reconnaît l'effort de libéralisation pour prendre en compte l'écart de développement, entre l'UE et les régions ACP afin de proposer une ouverture à 80% des marchés ACP, au terme de la période de transition, tandis que le marché communautaire serait lui, ouvert à court terme à 100%.

C'est l'exemple l'Afrique du Sud (80% de libéralisation des importations en provenance de l'UE) qui peu être cité un cas d'école.⁵⁸ En effet les pays ACP ont des niveaux de développement différents, ce qui fait que l'ouverture de 90% des échanges ou des lignes tarifaires fixées par la CE n'est pas toujours respectée. Le contenu de ces accords doit être traité au cas par cas.

⁵⁷ Source : *Rapport final2012 : Agence Française de Développement*

⁵⁸ Source : *Professionnel du monde solidaire ; AFD ; rapport Oct 2009*

ANNEXE V : Cadre logique classique simplifié

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Risques et hypothèses
Objectif globale : Contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie ivoirienne et faciliter son insertion dans l'économie régionale et mondiale.	Contribution des exportations à la croissance du PIB	Statistiques nationales et régionales Statistiques des nations unies Rapport de bailleurs de fond	Stabilité de l'environnement socioéconomique ; socio régionale poursuite des réformes structurelles engagées
Objectif spécifique : Soutenir le processus d'intégration régionale de la CI et mondial en adoptant des mesures structurantes	Parts de marché de la CI Part des échanges avec UE et CDEAO	Rapports du ministère du commerce Statistique nationale et régionale (CEDEAO et UEMOA)	Engagement des différentes structures nationales Signature des accords de partenariat économique
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> Améliorer le cadre des affaires Renforcer la compétitivité des entreprises exportatrices 	<p>Nombre de recommandations adoptées Nombre de PME ayant recours au mécanisme d'arbitrage</p> <p>Le pays dispose d'une stratégie nationale d'exportation Nombre de produits et marchés identifiés et promus dans le cadre de la diversification du marché</p>	<p>Matrice annuelle de suivi de l'état de l'intégration régionale Opinion du secteur public et privé</p> <p>Enquête réalisée auprès des usagers et clients des institutions</p> <p>Statistique commerciale des secteurs ciblés</p>	<p>Le secteur privé est intéressé et disponible à contribuer au dialogue privé public Stabilité politique</p> <p>Volonté politique favorable au développement Volonté de soutenir les PME dans leur démarche</p>
Activités <ul style="list-style-type: none"> Identification des textes communautaires relatifs au commerce non transposé Renforcement des compétences, à l'usage efficace des outils d'analyse du marché 	<p>Nombre de texte communautaire Nombre d'activité de diffusion et de concertation entre public et privé</p> <p>Nombre d'utilisateur de la plateforme d'information commerciale</p>	<p>Enquêtes, Publications de rapport</p> <p>Questionnaire d'évaluation des connaissances acquises</p>	<p>Appui et action des décideurs politiques et des législateurs</p> <p>Le secteur privé est disposé à participer à l'enquête sur les mesures non tarifaires.</p>

Source : *La cellule APE CI –UE (objectifs, missions, moyens)-2012/2013*

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	I
DEDICACE	II
REMERCIEMENT	III
SOMMAIRE	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX.....	VI
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. LA PROBLEMATIQUE	1
2. LES HYPOTHESES	2
3. L'OBJET DE L'ETUDE	2
4. LES OBJECTIFS GENERAUX DE L'ETUDE	2
5. L'INTERET DE L'ETUDE.....	3
6. LA METHODE DE RECUEIL DE DONNEES	3
7. LA DELIMITATION DE L'ETUDE	4
8. PLAN DE L'ETUDE	4
PARTIE I/ LE CADRE THEORIQUE ET CONTEXTUEL.....	5
CHAPITRE I. LA DEFINITION DES CONCEPTS DE L'ETUDE.....	5
SECTION I. LES CONCEPTS ESSENTIELS EN ANALYSE DE PROJET	5
I.1 LA NOTION DE PROJET.....	5
I.2 LES CARACTERISTIQUES DU PROJET.....	6
I.3 LA TYPOLOGIE DES PROJETS	6
I.3.1 Le projet de développement.....	7
I.3.2 Le projet de loi.....	7
I.4 LE CYCLE DE VIE DU PROJET	7
I.4.1 La phase de conception.....	8
I.4.2 La phase de mise en œuvre	8
I.4.3 La phase de clôture	8
SECTION II. QUELQUES SPECIFICITES DE L'EVALUATION DE PROJET	8
II.1 LA NOTION DE L'EVALUATION.....	8
II.2 L'EVALUATION DE PROJET	9
II.2.1 L'évaluation ex- ante.....	9
II.2.2 L'évaluation à mi-parcours.....	9
II.2.3 L'évaluation finale	9
II.3 LA NOTION D'IMPACT	9
II.4 LA NOTION D'EFFET.....	9

II.5 L'AGRICULTURE D'EXPORTATION	10
II.6 L'INTEGRATION ECONOMIQUE.....	10
II.7 LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE.....	10
CHAPITRE II. LES GENERALITES SUR LES METHODES DE L'EVALUATION ECONOMIQUE.....	11
SECTION I. LES METHODES DE L'EVALUATION ECONOMIQUE	11
I.1 UNE DEFINITION DES METHODES COÛTS-AVANTAGES	11
I.2 UNE TYPOLOGIE DES METHODES D'ANALYSE COÛTS-AVANTAGES.....	11
I.2.1 Les méthodes d'analyse des coûts	12
I.2.2 Les méthodes d'analyse des effets.....	12
I.2.3 Les méthodes de rectification des prix et de valorisation	12
SECTION II. LA METHODE DES EFFETS.....	12
II.1 UNE DEFINITION DE LA METHODE DES EFFETS	12
II.2 LES OBJECTIFS DE LA METHODE DES EFFETS	12
II.2.1 Pour l'Etat	13
II.2.2 Pour la collectivité.....	13
II.2.3 Pour les entrepreneurs	13
II.3 LES PRINCIPES DE LA METHODE DES EFFETS	13
II.4 LA DEMARCHE DE LA METHODE DES EFFETS	13
II.5 LE CRITERE DE CHOIX PAR LA METHODE DES EFFETS	14
II.5.1 Le coût social	14
II.5.2 Le bénéfice actualisé net	14
II.6 LES PROJETS CONCERNES PAR LA METHODE DES EFFETS	14
II.6.1 Les projets de substitution à des importations.....	14
II.6.2 Les projets d'exportation.....	14
II.6.3 Les projets de modernisation.....	14
II.7 LES EFFETS D'UN PROJET	15
II.7.1 Les effets primaires	15
II.7.2 Les effets secondaires.....	15
II.7.3 La valeur ajoutée nette ou perdue.....	15
CHAPITRE III. LE CONTEXTE DE L'ETUDE	16
SECTION I. LES PRINCIPES DES APE	16
I.1 LES BASES LEGALES DES APE	16
I.2 LES ACCORDS INTERIMAIRES.....	16
SECTION II. LE CONTEXTE DES APE.....	17
II.1 AU NIVEAU DE L'UEMOA ET DE LA CEDEAO	17
II.1.1 La CEDEAO : l'état des négociations.....	18
II.1.2 L'UEMOA et le Tarif Extérieur Commun	18
II.1.3 Les perspectives pour la conclusion de l'APE régional	20
II.2 AU NIVEAU DE LA COTE D'IVOIRE.....	21

PARTIE II/ LE CADRE PRATIQUE.....	22
CHAPITRE I. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE.....	22
SECTION I. LA PRESENTATION DES STRUCTURES : LE PAPED ET LE PACIR	22
I.1 LE PAPED	22
I.1.1 L'objectif global	22
I.1.2 Les objectifs spécifiques.....	22
I.1.3 Les partenaires	23
I.1.4 Les résultats escomptés.....	23
I.2 LE PACIR.....	23
I.2.1 Les objectifs du PACIR	23
I.2.2 Les institutions partenaires	23
I.2.3 Les bénéficiaires du programme.....	24
I.3 LA MISSION DE L'ITC	24
I.3.1 Les résultats du ITC.....	24
CHAPITRE II. L'ADMINISTRATION ET LES SECTEURS D'INTERVENTION DE LA CELLULE.....	25
SECTION I. LA CELLULE D'APPUI AUX APE.....	25
I.1 LE FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'APPUI AUX APE	25
CHAPITRE III. L'ANALYSE DES RESULTATS, LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET LES RECOMMANDATIONS	27
SECTION I. LA FILIERE DE LA BANANE FRUIT.....	27
I.1 LA BANANE DANS L'ECONOMIE NATIONALE	27
I.1.1 Les productions et les salaires	27
I.1.2 La commercialisation.....	27
I.1.2.1 La commercialisation intérieure	27
I.1.2.2 La commercialisation extérieure	27
I.1.3 Le transport.....	28
I.2 L'ORGANISATION DU SECTEUR DE LA BANANE	28
I.2.1 Les zones de production	28
I.2.2 Les pratiques culturelles et les densités	28
I.2.3 Les types de bananes	29
SECTION II. L'EVALUATION DE L'IMPACT DES APE	29
II.1 LES EFFETS PRIMAIRES	29
II.1.1 La VA Directe	31
II.1.2 La VA Indirecte.....	32
II.2 LES EFFETS SECONDAIRES.....	35
II.2.1 La VA perdue	35
II.3 LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA BANANE	36
II.3.1 L'analyse des actions encadrées.....	36

II.3.1.1 La période de 2000 à 2008.....	37
II.3.1.2 La période de 2008 à 2013.....	37
SECTION III. LES RECOMMANDATIONS	38
III.1 LES RECOMMANDATIONS AUX ENTREPRISES.....	38
III.2 LES RECOMMANDATIONS A L'ETAT	39
CONCLUSION.....	41
BIBLIOGRAPHIE :	42
WEBGRAPHIE:	42
ANNEXE I : CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES DE LA BRANCHE AGRICULTURE ET INDUSTRIE D'EXPORTATION.....	43
ANNEXE II: TABLEAU ENTREE-SORTIE (TES) EN COEFFICIENT EXPRIME EN POURCENTAGE. ...	44
ANNEXE III : ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE DE COTE D'IVOIRE ; OCTOBRE 2012-2013.....	45
ANNEXE IV : LE CONTENU DE L'ARTICLE XXIV DU GATT	46
ANNEXE V : CADRE LOGIQUE CLASSIQUE SIMPLIFIE	47
TABLE DES MATIERES	48